

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 143

MONTRÉAL, LE MARDI 20 JUIN 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## L'ombre de l'ennemi

**E**n l'absence d'ennemis à combattre, il faut lutter contre l'ombre de l'ennemi. Résultat de cet aveuglement inflationniste nos banques centrales, Réserve fédérale américaine en tête, ont poussé la machine au bord d'une autre récession. Et dire que ceux qui contribuent pour 60 % du PIB, les consommateurs, attendent encore de jouir des bienfaits de la reprise sans inflation tant promis par les autorités monétaires!

Car assommés par une série de hausses en rafales des taux d'intérêt commandée par une Réserve fédérale s'en prenant cette fois aux attentes inflationnistes, les consommateurs n'ont pu prendre la relève d'un secteur extérieur désormais à bout de souffle. Après tout, ce n'est pas tout le monde qui peut acheter le «char de l'année» année après année. Des pans complets de notre économie, immobilier en tête, ont ainsi été écartés de cette «reprise de riches», qualifiée ainsi pour bien faire ressortir que depuis 1992 les entreprises affichent des profits ronnflants, que les actionnaires reçoivent de forts dividendes et les dirigeants, de généreuses primes au rendement, pendant qu'on ne cesse de multiplier les annonces de gels salariaux et de mises à pied.

On enfonce les salariés dans l'insécurité, on transforme une partie des chômeurs encore trop nombreux en travailleurs autonomes à statut précaire, et on espère qu'ils sauront reprendre confiance afin de prolonger la reprise au-delà de 1995, au moins.

Ce grand absent de l'actuelle reprise, le consommateur, s'est fait berner. Invité par les autorités monétaires à avaler la pilule en retour d'un mieux-être à venir, sans inflation, le consommateur est devenu aujourd'hui victime de cette lutte sans discernement contre l'ennemi public devenu l'ombre de lui-même. L'économiste en chef de la Banque Royale, John McCallum, a été sans équivoque: le pouvoir d'achat des Canadiens n'a cessé de chuter durant chacune des cinq dernières années et la Banque du Canada est largement responsable de cette érosion. Il faut dire, à la décharge de John Crow et de son émule, Gordon Thiessen, que la Banque du Canada peut difficilement faire la sourde oreille aux ordres émis par la société-mère (la Réserve fédérale), réduite qu'elle est à une politique d'écartés de taux d'intérêt.

L'économiste en chef de la plus grande banque au pays a chiffré à 0,9 %, en moyenne, le recul annuel du pouvoir d'achat des Canadiens depuis le début des années 1990. Au cours des douze années précédentes, et malgré les hausses de taxes à répétition, le revenu réel après impôts des Canadiens réussissait tout de même à croître au rythme de 1,9 % par année.

Ajoutons à ce choc monétaire les effets de la récession aux États-Unis et de la restructuration industrielle en réponse à la globalisation des marchés et à la libéralisation des économies, et nous obtenons un effet aussi pernicieux que composé.

«La raison première de cette érosion du pouvoir d'achat est cette récession canadienne de durée et de profondeur exceptionnelles, laquelle a été largement tributaire de mesures particulièrement restrictives appliquées par nos autorités monétaires», a ajouté M. MacCallum.

Sans le dire explicitement, l'économiste en chef de la Banque Royale n'est pas sans faire référence à cette lutte menée par la banque centrale pour contrer le poids inflationniste de l'introduction de la TPS, en 1991. Cherchant à contrer les effets d'une taxe, pourtant régressive, qui devait ajouter 1,65 % à l'indice des prix à la consommation, la succursale de la Réserve fédérale a serré la vis de deux autres tours, alors qu'une politique restrictive mise en place depuis un an plongeait déjà l'économie canadienne en plein ralentissement. La récession aurait pourtant très bien pu faire le travail, d'autant plus qu'un tel choc sur les statistiques disparaît après un an et que l'introduction d'une telle taxe constitue, par elle-même, un frein à l'activité économique.

Cette incompréhension aura toutefois eu ceci de bon que nos autorités monétaires réalisent, aujourd'hui, qu'elles doivent effacer de leurs indicateurs les effets inflationnistes provoqués par des mesures fiscales régressives lorsque vient le temps d'orchestrer de nouvelles rondes de hausses des taux d'intérêt.

Mais il ne fait pas de doute que quelqu'un, quelque part, a manqué son coup, forçant l'économie canadienne à connaître sa pire récession depuis la Grande Dépression des années 30. Comme il ne fait pas de doute non plus que la Réserve fédérale, en orchestrant l'an dernier six hausses consécutives du loyer de l'argent pour combattre non pas l'inflation mais plutôt son spectre, a tenté de valider la thèse, sans assise théorique, de l'«atterrissage en douceur». La dernière fois qu'on a fait appel à cette notion de «soft landing», véritable élucubration des années 1980 qui laisse supposer un compromis dans cet éternel arbitrage inflation-chômage, c'était en 1989; on a plutôt eu droit à un «crash landing», l'économie nord-américaine plongeant dans sa pire récession de l'après-guerre.

Le tribut a été lourd à payer en 1989. Il a fallu digérer une reprise vigoureuse de six ans. Mais les consommateurs avaient, au moins, été invités au «party» d'après 1980-1982. Or, il n'y a pas plus douloureux qu'une indigestion, le ventre creux.

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics .....B4
- Classées .....B5
- Culture .....B7
- Économie .....B2
- Éditorial .....A6
- Le monde .....A5
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B5

MÉTÉO



Montréal  
Ensoleillé.  
Max: 25



Québec  
Ensoleillé.  
Max: 22

Détails en B 4

CULTURE

Des heures (encore plus) chaudes aux Nuits d'Afrique

PAGE B 8



MONTRÉAL

Traitement de choc rue Sainte-Catherine

PAGE A 3

L'ÉCONOMIE

Vente imminente des activités de diffusion de Labatt

PAGE B 2



## «L'objectif n'est pas de couper»

Jeanne Blackburn confie à un comité d'experts le mandat de fixer les balises d'un nouveau régime de l'aide sociale

KONRAD YAKUBUSKI  
LE DEVOIR

Québec — La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, envisage la possibilité de réunir dans une seule prestation mensuelle l'ensemble des mesures d'aide aux enfants afin de garantir aux salariés les mêmes avantages dont jouissent les prestataires de l'aide sociale.

C'est l'une des solutions que la ministre a dit vouloir privilégier en amorçant hier une vaste réforme de l'aide sociale qui vise à répondre à «l'irritation» des contribuables vis-à-vis des abus et des inéquités du système et à assurer une plus grande responsabilisation des 800 000 prestataires québécois.

Mais contrairement à ce qui se fait ailleurs en Amérique du Nord à l'heure actuelle, la réalisation de ces objectifs ne passera pas par des contrôles tous azimuts ni

par des compressions draconiennes dans les prestations de l'aide sociale.

«L'objectif de la réforme n'est pas de couper» dans le budget actuel de l'aide sociale, qui dépasse les 4 milliards \$, a tranché hier Mme Blackburn en déclenchant la première phase d'une réforme qui entrera vraisemblablement en vigueur dès le début de 1997.

VOIR PAGE A 8: AIDE

## Le farniente



LA CHALEUR torride a incité bon nombre de Montréalais à se prélasser à l'ombre hier. Le mercure a grimpé à 32° C au centre-ville, faisant tomber un record vieux de 31 ans. Le retour du temps «beau et sec» est prévu pour aujourd'hui, à 25° C, ce qui marquera la fin de l'alerte au smog.

## Les Casques bleus de la muséologie

Un peu partout à travers le monde, des guerres et des catastrophes naturelles menacent des chefs-d'œuvre, des musées, des muséologues: le professeur Philippe Dubé de l'Université Laval veut donc créer Musées sans frontières pour leur venir en aide. Il revient d'une mission en Arménie. Un premier test pratique au résultat concluant.

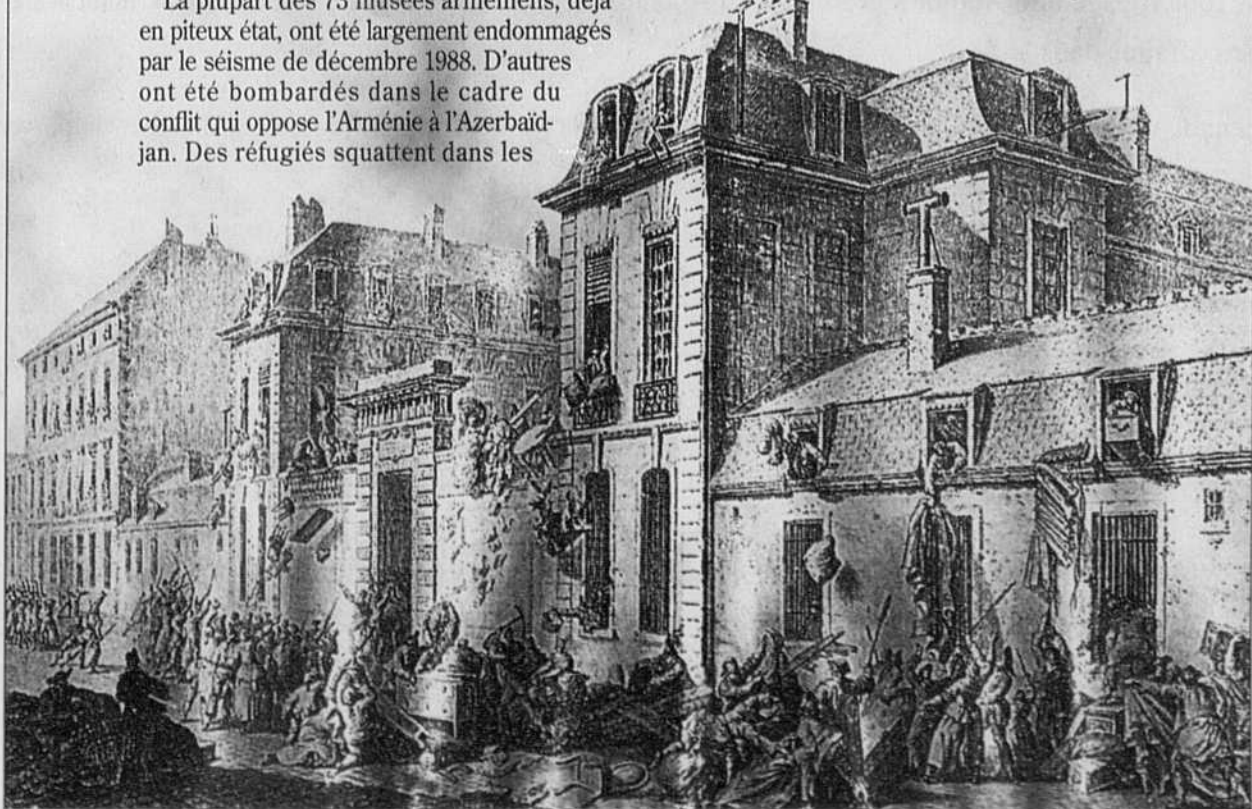
STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Le mois dernier, en Arménie, des muséologues québécois ont constaté ce que des décennies de bureaucratie communiste, un tremblement de terre dévastateur et une guerre persistante peuvent infliger au patrimoine d'un pays vieux comme le monde.

La plupart des 73 musées arméniens, déjà en piteux état, ont été largement endommagés par le séisme de décembre 1988. D'autres ont été bombardés dans le cadre du conflit qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan. Des réfugiés squattent dans les

salles de certains établissements. Sur les huit musées d'une ville moyenne du sud, six étaient habités illégalement ou en ruine. Ailleurs, des conservateurs s'arment pour protéger leurs précieuses collections. Les plus valeureux couchent au pied de leurs trésors.

VOIR PAGE A 8: CASQUES



LE MONDE

Le commando tchéchène libère les otages russes

PAGE A 5

## Ottawa prépare une offensive référendaire

Le budget de promotion de l'unité canadienne sera haussé, dit Marcel Massé

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral, qui s'est contenté jusqu'ici de regarder courir les souverainistes en leur laissant «le fardeau de la preuve», croit maintenant le temps de venu de raffermir sa présence au Québec et de muscler son discours en vue du référendum.

Le jour même de la publication d'un sondage indiquant que 54 % des Québécois voteraient en faveur de la souveraineté si celle-ci s'accompagnait d'une association avec le reste du Canada, le ministre des Affaires intergouvernementales Marcel Massé a laissé entendre hier que les forces fédéralistes avaient peut-être pêché par excès de confiance et qu'une intervention plus vigoureuse dans le débat était dorénavant requise.

«Nous devons occuper une place plus grande que ce que nous avons fait auparavant. Les fédéralistes n'ont pas



Marcel Massé

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

L'INRS à Lévis?

## Une hypothèse parmi d'autres, répond Garon

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Pour le ministre de l'Éducation le déménagement de l'INRS (Institut national de la recherche scientifique) à Lévis n'est qu'une «hypothèse parmi d'autres», mais l'Université du Québec espère pour sa part que «le ministre va finir par comprendre que l'INRS doit aller dans le Parc technologique de Québec, comme prévu».

Au cabinet du ministre Jean Garon on s'affairait hier à minimiser l'information publiée hier par *Le Devoir*, à l'effet que le projet de relocalisation de l'INRS dans le parc technologique de Québec est bloqué depuis plusieurs mois parce que le ministre aimerait plutôt le voir à Lévis.

Simon Bégin, attaché de presse du ministre Garon, a reconnu que M. Garon a évoqué la possibilité de localiser l'INRS à Lévis avec les représentants de l'INRS et de l'Université du Québec (UQ), dont l'INRS est la filiale, mais il ajoute «qu'il s'agit d'une hypothèse parmi d'autres. Il est faux de prétendre que l'INRS a le couteau sur la gorge, qu'on l'a menacé de quoi que ce soit. Plusieurs hypothèses de relocalisation ont été soulevées, Lévis en était une».

Et si les demandes de l'INRS tardent à obtenir réponse de la part du gouvernement, «il ne faut y voir aucun lien avec une localisation à Lévis», ajoute M. Bégin.

«Il est normal de vérifier les plans quinquennaux passés en vitesse par le précédent gouvernement, et d'étudier les dossiers comme il faut, ajoute-t-il. Nous avons pour près d'un milliard de dollars de demandes sur la table pour l'ensemble du réseau de l'éducation, et nous ne pourrions répondre à toutes.»

VOIR PAGE A 8: GARON

VOIR AUSSI EN PAGE A 6

■ L'éditorial de Lise Bissonnette



Jean Garon

DANS *mon*  
*monde*  
*à moi,*  
LES AFFAIRES  
PRENNENT UN  
**NOUVEAU**  
**DÉPART**



AIR CANADA VOUS OFFRE SON SERVICE  
QUOTIDIEN SANS ESCALE POUR  
**ATLANTA**

À compter du 4 juillet, Air Canada ajoutera une destination à votre agenda: Atlanta. Chaque jour, vous pourrez partir pour le sud des États-Unis dans le grand confort de notre classe Affaires. De plus, d'ici le 31 août, vous obtiendrez le triple du millage Aéroplan<sup>MD</sup> pour tout voyage aller-retour à destination d'Atlanta, peu importe le tarif. Voilà comment, dans notre monde à nous, il fait bon faire des affaires dans le Sud.

Appelez votre agent de voyages ou Air Canada au 393-3333. Air Canada par courrier électronique sur Internet: <http://www.aircanada.ca>

**AIR CANADA**



POUR LE MONDE ENTIER

# LE DEVOIR

# MONTREAL

La petite boîte française où l'on mange bien.  
Salons privés, ouvert le dimanche à 17h.  
2063 Victoria, métro McGill  
844-1624



La Ville de Montréal ne veut pas laisser la rue Sainte-Catherine continuer de déprimer. Elle a lancé hier un programme de revitalisation.

URBANISME

## Traitement de choc rue Sainte-Catherine

Un programme de 3 millions \$ pour refaire une beauté à cette importante artère commerciale

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Montréal tentera de freiner le déclin économique de la rue Sainte-Catherine en lançant un plan de revitalisation cosmétique.

En effet, la Ville consacra 3 millions \$ sur deux ans pour la rénovation des façades des édifices commerciaux de l'artère qui représente la plus forte concentration de commerces de Montréal. Ce programme de subvention couvrira le tiers des travaux effectués que les propriétaires et locataires engageront.

« Cette artère constitue le cœur du centre-ville de Montréal, et elle doit témoigner d'une grande vitalité commerciale et demeurer l'attrait touristique qu'elle a toujours été », a déclaré hier Georgine Coutu, responsable politique du centre-ville au comité exécutif. Cette dernière estime que la participation des commerçants pourrait atteindre 10 %.

La rue Sainte-Catherine a souffert au cours des années de l'exode des Montréalais vers la banlieue. La Catherine, comme on l'appelle, s'est détériorée à coups de construction, sur les rives nord et sud, de centres commerciaux qui bénéficient de vastes stationnements et de l'implantation des magasins entrepôts.

Mais au-delà du délabrement des bâtiments commerciaux, la Ville s'attaque aux places pu-

bliques qui bordent la Sainte-Catherine, entre Atwater et Papineau. Selon Mme Coutu, « la convivialité et l'attrait d'une ville se mesurent, notamment, par l'aménagement de ses places publiques ».

Ainsi, l'administration municipale investira 2 830 000 \$ pour refaire une beauté aux squares Philips et Cabot, ainsi qu'à l'espace situé entre le Complexe Desjardins et la Place des Arts et le site du métro Papineau.

De plus, l'engagement électoral de l'équipe de Vision Montréal concernant les terrains vacants est mis de l'avant. La Ville a entrepris des négociations avec les propriétaires de terrains laissés à l'abandon et actuellement cachés derrière des palissades, pour qu'un aménagement paysager soit fait dès cet été.

Finalement, le programme des infrastructures totalisant 10,2 millions \$ se poursuivra tel que prévu. Il s'agit de la réfection des trottoirs, du système électrique souterrain, l'agrandissement des fosses pour les arbres, les traverses piétonnières et l'aménagement des places publiques.

Parallèlement à toutes ces intentions, la Ville a reconnu officiellement la Société de concertation pour le développement du centre-ville au même titre que les SIDAC sur les autres artères commerciales, accordant ainsi une aide financière de 50 000 \$ par année pour faire la promotion de la rue Sainte-Catherine.

« La Catherine » a souffert de l'implantation de centres commerciaux sur les rives nord et sud

Affaire Romanelli

## Blâme sévère du coroner à l'endroit d'un officier

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

Le coroner Paquin, chargé de l'enquête sur les circonstances du décès de Paolo Romanelli, abattu par deux policiers de la CUM, en mars dernier, blâme sévèrement le lieutenant Jean Ferland pour avoir ordonné à ses hommes de forcer l'entrée de sa maison sans attendre l'arrivée du groupe technique (le SWAT), pourtant appelé en renfort.

C'est ce qui se dégage de son rapport, rendu public hier, à la demande du ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard.

« Le poste de commandement, écrit-il, aurait dû attendre le SWAT et le négociateur. Cette équipe est entraînée pour déloger un suspect d'un domicile et pour négocier lors de prise d'otage. En précipitant l'intervention, on a mis la vie des policiers en danger, suffisamment pour qu'ils soient obligés d'abattre M. Romanelli. »

Plus troublant encore, le coroner Paquin conclut, après analyse des faits, « que la seule hypothèse pouvant expliquer cette précipitation [ne pas avoir attendu le SWAT] repose sur le fait que le lieutenant et ses deux adjoints ont été perturbés par l'agression subie par leur partenaire de travail, au point qu'il leur était impossible de réagir avec toute la lucidité nécessaire. »

On se souviendra que le jeune Romanelli, qui souffrait de psychose aiguë, selon le coroner, avait blessé à l'épaule, deux heures avant de se retrouver à la morgue, l'un des deux policiers qui étaient venus chez lui.

Le coroner ajoute d'autre part que le lieutenant Ferland ne disposait d'aucune information solide pour conclure que Romanelli avait un otage — les policiers ont toujours soutenu que ce pouvait être le cas, puisque quelqu'un avait composé deux fois le 9-1-1 de sa résidence sans laisser de messages.

« Pour les policiers, la violence de Romanelli était associée à un otage. Ils n'ont pas pensé qu'il pouvait s'agir de l'œuvre d'un psychotique pouvant être violent sans raison. »

À cela, le coroner ajoute que si les policiers s'étaient donné la peine de demander à Mme Romanelli si son fils pouvait détenir un otage, la réponse aurait été « non », comme d'ailleurs la sœur de la victime l'avait déjà dit aux policiers.

Il recommande donc au service de police de la CUM « que le chargé de relève appelé sur les lieux pour prendre charge d'une opération où un policier sous ses ordres est blessé ou tué, soit remplacé dans sa fonction par un chargé de relève d'un poste voisin. »

Il recommande aussi que l'on retire d'un poste de commandement tout policier témoin de l'attentat d'un collègue, et de toujours attendre l'arrivée du SWAT lorsque l'équipe est appelée en renfort, « à moins, précise-t-il, qu'un événement nouveau, et majeur, ne survienne entre-temps. »

Le coroner n'adresse par ailleurs aucun blâme aux deux policiers qui ont tué Romanelli.

Le coroner s'explique en précisant que, le 9 mars, le jeune homme est apparu dans le haut des escaliers de la résidence familiale pour ensuite dévaler rapidement les marches avec un couteau de cuisine, criant aux policiers, qui se trouvaient alors à quatre pieds de lui, de s'en aller.

« Sachant le suspect dangereux, les policiers n'ont eu d'autre choix que de l'abattre. »

Selon le coroner, une vie humaine est en danger lorsque le policier a des motifs raisonnables de croire « que s'il ne tire pas une personne sera tuée ou subira des lésions corporelles. C'est exactement ce qui s'est produit ici. »

« Pourquoi les policiers n'ont-ils pas tiré dans les jambes plutôt que le thorax? »

« Lors de ces situations, le policier a une fraction de seconde pour évaluer et tirer, écrit le coroner. Le niveau de stress est énorme et il y a urgence d'arrêter l'agresseur de façon instantanée. Il s'agit de tirer dans la plus grande masse offerte afin de minimiser le risque que l'agresseur continue son geste meurtrier. »

« Et le poivre de Cayenne, qui aurait pu être lancé au visage de l'agresseur pour l'aveugler? »

« Des tests ont bien démontré que dans des cas d'attaque au couteau, le suspect réussit à se rendre jusqu'à l'utilisateur [du poivre] et à le poignarder. »

Le coroner considère que les policiers n'auraient jamais pu utiliser le poivre de Cayenne parce que la distance entre les individus était trop grande, et que « lorsque M. Romanelli s'est mis à dévaler l'escalier, la seule arme efficace demeurait l'arme à feu. »

Affaire Barnabé

## Les accusations de voies de fait graves pourraient tomber

PRESSE CANADIENNE

Si le jury le juge à propos, les cinq policiers de la CUM accusés dans l'affaire Richard Barnabé pourront être reconnus coupables d'un chef d'accusation réduit de voies de fait simples.

Les policiers de la CUM doivent actuellement répondre d'accusations de voies de fait graves mettant la vie de Barnabé en danger, et de voies de fait causant des lésions.

C'est le juge Benjamin Greenberg qui a ouvert la porte, hier, dans la dernière partie de son adresse au jury, à la possibilité de recourir à un verdict réduit de voies de fait simples.

À 11h30 hier matin, les douze jurés ont entrepris leurs délibérations en vue de déterminer de la culpabilité ou non des cinq policiers de la CUM. Les sept hommes et cinq femmes sont sequestrés tout le temps de leurs délibérations, qui pourraient bien durer quelques jours. Compte tenu qu'il y a maintenant trois chefs d'accusa-

tion possibles par policier, en plus de l'hypothèse de l'acquiescement, les jurés doivent se pencher sur vingt scénarios différents.

La tâche serait évidemment beaucoup plus simple s'il n'y avait qu'un accusé. De plus, les jurés ont demandé hier soir à réentendre quatre témoignages, soit ceux des policiers Michel Lauzon, Marco Blain, Pierre Bergeron et Michel Vadeboncoeur.

Les deux premiers témoignages ont trait à l'arrestation de Barnabé à Laval. Pour ce qui est des deux autres témoignages, le jury veut uniquement réécouter les parties concernant les mêmes événements de Laval. Cette réécoute sera aura lieu à compter de 9h30 ce matin, en cour, devant les accusés et les avocats des deux parties. Cette partie des événements revêt une importan-

ce particulière, puisque la défense prétend que Barnabé a subi ses blessures aux côtes à Laval, au moment de son arrestation, plutôt que dans la cellule du poste 44 lorsqu'il y était détenu.

Ces blessures aux côtes ont pu contribuer à causer l'arrêt cardiorespiratoire qui a laissé Barnabé dans un état neurovégétatif irréversible.

Les chefs d'accusations portés contre les cinq policiers de la CUM n'ont trait qu'à des événements survenus dans la cellule du poste 44 dans la nuit du 14 décembre 1993.

Dans le cas de voies de fait graves, la sentence maximale est de 14 ans de prison. Pour une voie de fait causant des lésions, la peine la plus lourde est de 10 ans, alors qu'elle est de cinq ans dans le cas d'un voie de fait simple.

EN BREF

### POURSUITE DES POLICIERS DE LONGUEUIL

(Le Devoir) — La Fraternité des policiers de Longueuil a déposé hier au Cour supérieure du Québec une poursuite de 1,9 millions \$ contre la Ville et le directeur de police Marc Quimper. Estimant qu'une note de service du directeur Quimper a porté atteinte à leur réputation, les 177 policiers réclament chacun 10 000 \$ en dommages moraux et 5000 \$ en dommages exemplaires.

Dans une note de service pour le moins incendiaire, Marc Quimper reprochait dernièrement aux policiers et civils du service de police de Longueuil d'être au courant de la corruption et de la tolérer.

« Ce document comporte des insinuations et des propos totalement faux et hautement diffamatoires », peut-on lire dans la poursuite déposée hier au palais de justice de Longueuil. Ni M. Quimper, ni le maire Claude Gladu n'ont démenti le contenu de cette note de service intitulée « Quelle heure est-il? »

« Le but du communiqué était de dire aux gens qu'ils ne devaient pas tolérer de comportements inadéquats ou répréhensibles dans la police. Il faut les dénoncer », avait précisé M. Quimper qui affirme avoir été victime de plus de 200 appels téléphoniques de menace de mort depuis son entrée en fonction.

Au cours des deux dernières années, le service policier de Longueuil a été éclaboussé par le congédiement de quatre agents, remerciés entre autres pour vol à main armée et appartenances présumées aux Hell's Angels.

### HAUSSE DE LA TAXE SCOLAIRE À PRÉVOIR

(Le Devoir) — Les contribuables montréalais devront s'attendre à une hausse de la taxe scolaire puisque le Conseil scolaire de l'île de Montréal a établi le taux de la taxe pour l'année prochaine à 17,426 cents par 100 dollars d'évaluation.

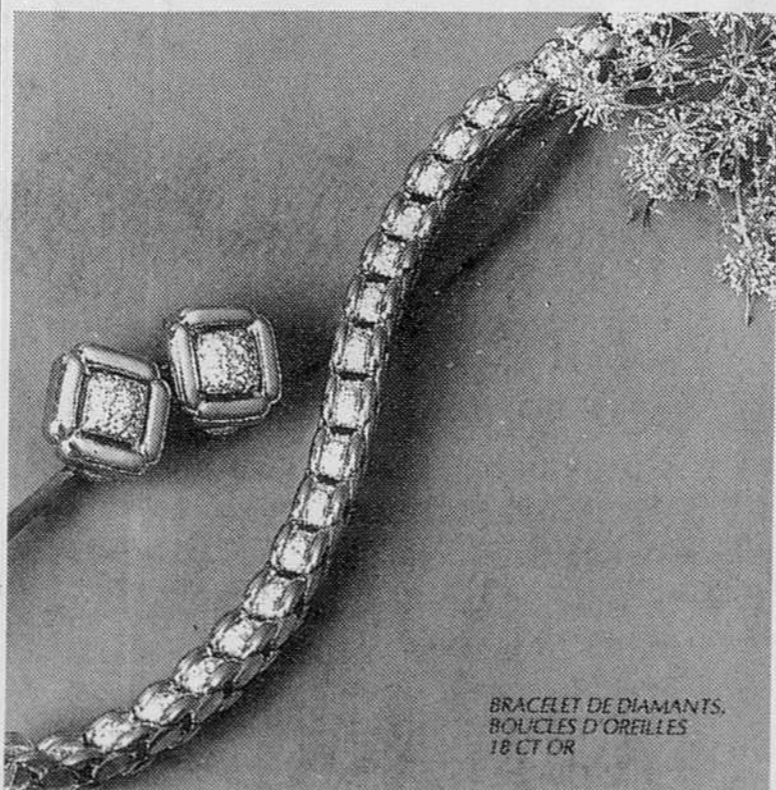
La taxe scolaire représente entre 12 et 13 % des revenus des commissions scolaires, et elle est perçue par le Conseil scolaire, qui la redistribue aux huit commissions scolaires de l'île.

En 1995-1996, la taxe scolaire est haussée de 3,45 %, principalement pour compenser la hausse des dépenses d'entretien dans les écoles, et pour tenir compte des coûts liés à de nouvelles clientèles autorisées par le ministère de l'Éducation, dont les prématurées et les jeunes adultes.

En plus de cette hausse réelle, il faut tenir compte de la baisse du rôle d'évaluation sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Alors que l'année dernière on utilisait encore le rôle triennal de 1992-1993-1994, on utilisera cette année le nouveau rôle d'évaluation de la CUM pour 1995-1996-1997, qui prévoit des biens impossibles de 87,97 milliards \$, plutôt que de 99,91 milliards \$ l'année dernière, soit une baisse de 11,95 %. À titre d'exemple, pour un contribuable dont la maison était évaluée à 150 000 \$ l'année dernière, et qui est maintenant évaluée à 136 500 \$, le compte de taxe scolaire s'élevait à 238 \$, en hausse de 7 %.

## POUR LES YEUX & LE COEUR



BRACELET DE DIAMANTS, BOUCLES D'OREILLES 18 CT OR

KAUFMANN de SUISSE  
BIJOUX ET MONTRÉS - DEPUIS 1914

2195 Crescent, MONTREAL, H3G 2G1 (514) 848-0595  
À PALM BEACH, FL. 210 Worth Ave.

## Liberté Financière 1995

En première mondiale à Montréal:  
Un événement interactif sur la façon de démarrer sa propre entreprise avec Cell Tech.

Une soirée avec des experts — soyez-y!

CONFÉRENCE  
DEMAIN

**JOHN MILTON FOGG**  
Auteur, conférencier & éditeur du magazine Upline™  
M. Fogg est un expert international de marketing de réseau.

**DR. KEITH JEFFERY**  
Propriétaire d'entreprise et formateur.  
Il opère son entreprise de sa maison donnant sur la plage, sur l'île de Vancouver.

Découvrez ce qu'est vraiment ce type d'entreprise.  
Posez des questions et formez votre propre opinion.

Pourquoi le marketing de réseau?

- Revenu supplémentaire substantiel.
- La vague la plus présente dans le domaine de la mise en marché.
- Les gens sont à votre recherche — il y a 45 000 personnes qui se joignent à une entreprise de marketing de réseau, à chaque semaine.

Pourquoi Cell Tech?

- Année après année, classée parmi les meilleures entreprises du genre en Amérique du Nord.
- Une compagnie intègre sur tous les plans, récoltant l'aliment sauvage le plus nutritif sur la planète.
- Notre marché, la santé et la nutrition, est l'un des plus en expansion en Amérique du Nord.
- En utilisant nos produits, les gens ont plus d'énergie et ressentent un état accru de bien-être général.

Mercredi, le 21 juin 1995 à 19h.

Cet événement est en anglais avec traduction française simultanée.

Admission : 12 \$

Contactez: **Alain Thibault**  
345-5637 (message 24h.)

L'opportunité est là et vous attend.  
Saisissez-la maintenant.



## • LES ACTUALITÉS •

# Contre le monopole de l'UPA

Un projet de loi met en péril la cause d'un millier d'agriculteurs

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le projet de loi 85, qui rend conditionnel au paiement de sa cotisation à l'Union des producteurs agricoles (UPA) le remboursement de taxes foncières prévu par la loi, pourrait mettre en péril la cause d'un millier d'agriculteurs qui contestent devant les tribunaux le monopole de l'UPA.

Selon l'avocat qui représente près de 400 d'entre eux, André Daigle, d'Acton Vale, ce projet de loi risque de légitimer le monopole et surtout d'en assurer le financement. «Ça peut nous mettre du plomb dans l'aile», dit-il au *Devoir*.

Près d'un millier d'agriculteurs québécois ont enregistré une procédure contre le monopole de l'UPA invoquant le droit d'association prévu à la Charte des droits. Les plaignants ont produit une étude sur le sujet. La

Cour attend la réplique de l'UPA et du Procureur général du Québec pour désigner un juge. Selon Me Daigle, la cause pourrait être entendue dans une soixantaine de jours.

Me Daigle représente 400 des agriculteurs mécontents, mais il défend en particulier le cas de Maurice Lapalme, dont il a fait une cause-type. M. Lapalme est un producteur de lait et il conteste, depuis 1988, le droit de la Fédération des producteurs de lait, de percevoir à même sa paie de lait, la cotisation à l'UPA.

La Loi sur les producteurs agricoles prévoit que l'UPA soit la seule association représentative des agriculteurs.

Mais l'UPA fait parfois des mécontents. Au point que des regroupements d'agriculteurs se sont constitués contre son monopole.

Jean-Pierre Varetta, de Saint-Cyrille, est président du Regroupement des producteurs agricoles. Ce re-

groupement soutient la cause de M. Lapalme. Il comptait, l'an dernier, 1750 membres. Il y a environ 50 000 agriculteurs au Québec. Une association s'est formée également dans la région de Gatineau, The Québec Farmers Association, dont quelque 300 des membres sont au nombre du millier dont la cause est pendante devant les tribunaux.

«Le but de la contestation, c'est qu'il y ait un choix, dit M. Varetta. On ne veut pas être associés à un corps privé, de force.»

L'UPA décrit l'article du projet de loi 85 qui est en cause comme un compromis «arraché» au gouvernement. Selon elle, le fait de rendre conditionnel au paiement de la cotisation le remboursement de taxes foncières équivaut à la formule Rand, qui permet le prélèvement des cotisations syndicales à la source, à même le chèque de paie. M. Varetta rappelle que si la formule Rand s'ap-

plique dans le monde syndical, au moins, les syndiqués ont le choix, tous les trois ou quatre ans, de changer d'affiliation syndicale, si ils le désirent, au moment du maraudage.

M. Varetta rappelle que le ministre de l'Agriculture, Marcel Landry, est un ancien employé de l'UPA. En Ontario, cette formule du regroupement unique n'existe pas. Trois organisations se partagent les effectifs.

Les libéraux ont suggéré, mais sans succès, que le projet de loi 85 soit scindé, de manière à ce que la question de la cotisation soit traitée séparément du reste du projet de loi qui prévoit principalement faire passer de 3000 à 10 000 \$ la valeur de la production d'une ferme pour donner droit à un remboursement de taxes. Le gouvernement prévoit faire des économies de 14,5 millions avec ce changement.

## Nouvelles révélations troublantes

# Le SQ croit de plus en plus à une machination

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

La Sûreté du Québec (SQ) a émis de sérieuses réserves sur les nouvelles révélations de parjures, rapportées hier dans le quotidien montréalais *The Gazette*.

La SQ soutient que la publication de cet article fait partie d'une campagne de salissage contre le corps policier, menée vraisemblablement par des membres du crime organisé. «On se questionne sur la coïncidence entre les événements qui arrivent depuis quelques semaines», a déclaré le capitaine Denis Fiset, responsable des communications à la SQ.

Un journaliste du quotidien anglophone *The Gazette* affirmait hier qu'il a obtenu la transcription d'une confession d'André Desbiens, qui soutient que la SQ l'a incité à se parjurer, lors d'un procès pour meurtre.

Les aveux d'André Desbiens, l'un des principaux témoins au procès d'Yves Plamondon, accusé et condamné pour triple meurtre en 1986, auraient été enregistrés en janvier dernier par Me Jacques Normandeau, un avocat de Québec. Desbiens est décédé deux mois plus tard. «Si j'avais dit la vérité dans le box des accusés... Plamondon n'aurait jamais été reconnu coupable», affirme Desbiens sur l'enregistrement. Desbiens affirme que les policiers de la SQ lui ont demandé de prétendre qu'Yves Plamondon avait participé à l'assassinat de Claude Simard. Desbiens, accusé lui-même du meurtre de Simard, a accepté de faire

ce témoignage en échange d'une réduction de peine. L'avocat d'Yves Plamondon, qui purge une peine d'emprisonnement à vie, a entendu l'enregistrement et il entend aller en appel pour son client. Le capitaine Fiset ne croit pas que les révélations de Desbiens entacheront la crédibilité de la Sûreté du Québec, un corps policier sévèrement remis en question au cours des dernières semaines.

Jeudi dernier, un important procès pour importation et trafic de stupéfiants a été annulé à Montréal, à la suite de fabrication de preuve de la part des policiers. Deux semaines auparavant, l'ex-enquêteur de la SQ Gaëtan Rivest soutenait que les policiers faisaient souvent preuve de brutalité et que les cas de parjure et de fabrication de preuve n'étaient pas rares au sein de la SQ. M. Fiset soupçonne des membres du crime organisé d'être derrière cette «propagande».

«Ces actions nous portent à croire que la SQ a déstabilisé le milieu du crime organisé et qu'on cherche des moyens pour ralentir nos enquêtes.» Pour le moment, il est impossible de savoir si les allégations d'André Desbiens. Les policiers ont à tout le moins obtenu une transcription de l'enregistrement. «Ça sera difficile d'enquêter, M. Desbiens est décédé, souligne M. Fiset. Qui va-t-on interroger pour valider ces informations là?»

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard est demeuré pour sa part muet hier.

## Découverte d'un chercheur de l'Université Laval

# Un substitut au Taxol

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Un professeur-entrepreneur de l'Université Laval, Dr Michel Pagé, a annoncé hier la découverte d'une bactérie qui lui permettrait de produire, à moindre coût et sans risque pour l'approvisionnement, un médicament anticancéreux concurrent au Taxol, une marque appartenant à la multinationale Bristol Myers Squibb.

Le paclitaxel, mieux connu sous le nom de Taxol est utilisé par voie intraveineuse pour combattre le cancer des ovaires, notamment. Il est fabriqué à partir de l'if, un conifère. Le Dr Pagé affirme pouvoir fabriquer le même produit à partir d'une bactérie, baptisée Erwinia taxi, en laboratoire puis à l'échelle industrielle, en usine, d'ici 18 mois.

Fort de cette découverte, le Dr Pagé deviendrait aussi le concurrent d'une petite firme gaspésienne, Biolyse, qui est sur le point de conclure des négociations avec Innovatech du Grand Montréal. Il demande une aide de 4,5 millions qui lui permettra de s'installer à Montréal, plus près des firmes pharmaceutiques et du milieu scientifique. Le président de Biolyse, Claude Mercure, ne craint pas du

tout cette concurrence. Selon lui, sa compagnie a une longueur d'avance, en fait six années de production. Son Taxol est déjà utilisé pour aider des patients. «M. Pagé, je me demande s'il a réussi à en produire plus que quelques milligrammes», se demande M. Mercure.

Selon M. Mercure, M. Pagé fait beaucoup de bruit autour de sa découverte à des fins spéculatives, de façon à attirer des investisseurs. M. Pagé a besoin de cinq à six millions de dollars pour lancer une usine à Québec et créer 18 emplois. Biolyse embauche entre 12 et 50 personnes, selon les périodes de l'année, et vend sa production à des compagnies pharmaceutiques.

Le Taxol est vendu 10 000 \$ le gramme. M. Pagé croit pouvoir offrir son paclitaxel moitié moins cher et le produire dans la région de Québec.

Le professeur de Laval et sa compagnie (BCM Développement Inc) est soutenu par le Centre québécois de valorisation de la biomasse et par la Société de promotion économique du Québec métropolitain. Hier, le président du CQVB, Marcel Risi, implorait les médias de présenter la découverte de M. Pagé comme une bonne nouvelle et de lui faire bonne place dans les gazettes.

## EN BREF

### PAS DE REPORT DE LA LOI DU 1 %

(Le Devoir) — Le ministre de l'Emploi, Louise Harel, refuse de reporter de deux ou trois ans, comme le suggéraient les libéraux et comme l'a demandé hier le Conseil du patronat, l'application du projet de loi 90 qui impose aux entreprises de consacrer 1 % de leur feuille de paie à la formation de la main-d'œuvre. Ce projet de loi devait franchir hier l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire et devrait être adopté à l'Assemblée nationale cette semaine. Comme en faisant état *Le Devoir*, samedi, le projet de loi a été amendé. Il existera plusieurs façons de se conformer à cette obligation du 1 %, notamment par entente consignée à l'annexe d'une convention collective liant employeur et syndicat. Les dépenses admissibles au calcul du 1 % couvrent un éventail très large. La formation doit cependant être qualifiante et transférable. Le Conseil du patronat a réitéré hier son opposition à la coercition en ce domaine. Le CPQ estime que cette loi engendrera une coûteuse bureaucratie.

Les libéraux se sont indignés du procédé. D'une part parce que, selon le député Jean-Marc Fournier, ces textes sont «des résumés biaisés d'études elles-mêmes biaisées». D'autre part parce que selon lui, le ministre, en s'associant à des ordres professionnels, cherche à «acheter une crédibilité que son comportement lui a fait perdre». Le ministre a répliqué qu'il était de son devoir de rendre publiques ces études. Il se défend en disant que si il les avait mis lui-même à la poste, au lieu de les insérer dans le dernier numéro du journal du Barreau, cela aurait coûté 12 000 \$ au lieu des 4000 \$ enregistrés comme «revenus publicitaires» au journal du Barreau où l'on se promet, paraît-il, de ne pas reproduire l'expérience.

### UN MILLION POUR LES RÉGIONS

(Le Devoir) — C'est confirmé: le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) met de côté un million de dollars pour les artistes en régions. Ce geste fait suite à la colère des organismes culturels régionaux qui se sont plaints d'avoir reçu, cette année, 700 000 \$ de moins en bourses que par le passé. «C'est une victoire en ce sens que cela nous reporte à la situation d'avant le CALQ», souligne Bernard Pilote, président de la Conférence nationale des conseils de la culture du Québec. Avant la mise sur pied d'un organisme responsable de l'aide à tous les artistes, les directions régionales de chaque région avaient une enveloppe budgétaire prévue pour «leurs» artistes. Or, depuis la centralisation de l'aide, cette année, les artistes en région ont reçu beaucoup moins d'argent, notamment parce qu'ils ont jugé que cela ne valait même pas la peine de poser leur candidature. Des jurys inter-régionaux pour chaque discipline seront formés, qui s'occuperont des artistes à l'extérieur de Québec et de Montréal.

## La Saint-Jean-Baptiste à Montréal

# Un fleuve à célébrer

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Ce n'est rien de moins que le fleuve Saint-Laurent qui coulera en métaphores dans les rues de Montréal à la Saint-Jean-Baptiste.

Le comité organisateur du défilé du 24 juin prochain, a dévoilé hier le thème central du cortège, ainsi que certains flancs des chars qui feront partie du spectacle.

Huit chars allégoriques, représentant autant de tableaux, illustreront pour les spectateurs une sorte de trajet imagé, longeant le mémorable cours d'eau, entre la Gaspésie et la ville de Montréal.

Trois îles, plus particulièrement l'île de Montréal, l'Île-aux-Coudres, l'île d'Orléans, seront de la partie, représentées par des chars portant le pont Jacques Cartier, les goélettes, ou voitures d'eau, symboles du patrimoine de l'Île-aux-Coudres, et historiquement conçues pour transporter la pitoune, et les sept clochers de l'île d'Orléans. Le char du nom de cette île, représentera également Québec, la capitale, et sera surmonté d'un profil du Château Frontenac. Romantique comme sa ville, le tableau comptera dix couples de danseurs de tango issus du groupe «Graffiti tango».

Première devant, la Gaspésie sera illustrée pour sa part par un bateau-phare, repère des marins, et ouvrira la marche. Un char «baleines bleues», d'où jailliront d'authentiques jets d'eau, conçus par Mario Bouchard, scénariste et directeur artistique de l'événement, représentera la Côte-Nord, dans la région de Tadoussac. Deux autres chars, à l'image de bateaux, soit un bateau d'enfant se transformant en cargo, et un bateau d'époque ou bateau des découvreurs, brise-glace évoquant la ténacité de nos ancêtres, seront du cortège.

Et enfin, un autre char regroupera l'ensemble des grands associés corporatifs à l'organisation de la fête, où l'on compte notamment le Mouvement Desjardins, Hydro-Québec, la SAQ... etc.

Autour de ces tableaux s'agiteront quelque 1000 personnes, 600 figurants costumés et 400 musiciens et danseurs.

Certains chars seront en fait des scènes ambulantes, couvertes de musiciens. D'autres feront plutôt place à la danse. Ainsi, «Les Coudrioles», troupe de danse formée de 20 jeunes danseurs de 11 et 12 ans, encadrera le char illustrant l'Île-aux-Coudres. Les «Éclairs du Québec», regroupant 45 participants, chanteront pour leur part un pot-pourri de chansons québécoises.

Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste débutera à 12h30 et se déroulera rue Sherbrooke, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Pie-IX. L'ensemble des célébrations de la Saint-Jean-Baptiste devrait coûter 1,5 million \$.



JACQUES GRENIER

Ce char allégorique qui fera partie du défilé de la Saint-Jean à Montréal, représente une goélette, symbole de l'Île-aux-Coudres.

# Voici une occasion rare pour une voiture exceptionnelle.



Louez une Lexus LS 400 pour 798 \$ par mois avec un financement de 7,5 %\*

La nouvelle LS 400 a encore rehaussé les standards élevés qu'elle avait elle-même établis dans la catégorie des berlines de luxe. Avec cette offre exceptionnelle de location, elle n'a jamais été aussi attrayante. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous ou venez nous rendre visite.

**LEXUS**  
À la conquête de la perfection

**GABRIEL LEXUS TOYOTA**  
3333, Chemin Côte-de-Liesse  
Saint-Laurent (Québec)  
Tél. : (514) 748-7777

**SPINELLI LEXUS TOYOTA**  
561, boul. Saint-Joseph  
Lachine (Québec)  
Tél. : (514) 634-7171

**VIMONT LEXUS TOYOTA**  
255, boul. Saint-Martin  
Laval (Québec)  
Tél. : (514) 668-2710  
1-800-625-3987 (appels provenant de Montréal)

\* L'offre s'applique à la location d'une Lexus LS 400 1995 neuve auprès de Toyota Crédit Canada, sur approbation du crédit. SUR LIVRAISON : acompte de 15 000,00 \$, frais de transport et de livraison (800,00 \$), premier versement, taxes applicables et dépôt de sécurité. DURANT LE BAIL : 24 paiements mensuels de 798,00 \$ pour un coût total de 19 152,00 \$ plus taxes. Limite de 48 000 km. Frais de 0,15 \$ le kilomètre excédentaire. À LA FIN DU BAIL : option d'achat de 46 440,00 \$ plus taxes applicables. L'offre s'applique aux véhicules en stock chez le concessionnaire seulement. L'offre prend fin le 30 juin 1995. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails sur les autres termes de location disponibles.

LEXUS

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Bijouterie  
**GAMBARD**  
Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

## Accalmie sur les fronts bosniaques

Sarajevo (AFP) — L'offensive gouvernementale bosniaque autour de Sarajevo a marqué le pas, hier, et le règlement de la crise des otages laissait augurer d'une relance du processus diplomatique.

Les observateurs militaires de l'ONU ont enregistré dans tous les secteurs une nette diminution des activités militaires, à l'exception de la zone de Bihać (nord-ouest), où une attaque aurait été lancée lundi matin, probablement par l'armée bosniaque (à majorité musulmane), et sur le plateau de Cemerska Planina, au nord-ouest de Sarajevo, zone où les Bosniaques avaient annoncé des progrès sur le terrain.

La journée a été à peu près calme à Sarajevo, au lendemain de la mort de sept personnes, tuées par un tir de mortier serbe. La FORPRONU a condamné les attaques contre les civils et exigé leur arrêt immédiat.

Selon des officiers de la Force, cette accalmie peut signifier aussi bien que les Bosniaques ont atteint leurs objectifs limités, qu'ils ont rencontré une résistance plus forte que prévu ou qu'ils attendent la réaction serbe avant de décider la poursuite de leur offensive, «complexe et bien organisée».

Les 26 derniers militaires de l'ONU libérés par les Serbes bosniaques sont arrivés lundi à Zagreb. Interrogé sur la libération par les forces de l'ONU de quatre soldats serbes, intervenue en même temps que celle des 26 derniers otages, l'envoyé spécial de l'ONU, Yasushi Akashi, a affirmé: «ce n'était pas un échange, il n'y avait pas de lien entre les deux».

En revanche, l'armée bosniaque a bloqué hier 568 membres de l'ONU à Visoko, au nord-ouest de Sarajevo, d'où elle a lancé jeudi son offensive pour tenter de briser le siège de la capitale. Et 86 Casques bleus ukrainiens sont toujours bloqués par l'armée bosniaque dans l'enclave de Gorazde (est). La FORPRONU s'est toutefois refusée à dramatiser: «lorsque les combats auront diminué d'intensité, et il semble qu'on s'y achemine, nous verrons si ces restrictions subsistent». La Force entend profiter du règlement de la crise des otages pour «établir de nouvelles relations avec les forces serbes» et «rétablir une liberté de mouvement adéquate», notamment pour pouvoir assurer la distribution de l'aide humanitaire.

Un porte-parole de l'ONU a justifié le retrait, dimanche, des Casques bleus des zones de regroupement d'armes lourdes autour de Sarajevo par les impératifs de sécurité des troupes, estimant cette décision «regrettable» mais soulignant que c'était le «seul choix possible».

Les Serbes de Pale ont affirmé avoir essuyé hier un tir d'obus de mortier de 120 mm, après plusieurs tirs de ce genre ces derniers jours, sans qu'aucun de ces engins n'explode. La FORPRONU s'est montrée dubitative, soulignant que ce genre de tirs est «techniquement impossible», pour des mortiers de 120 mm, en raison de la distance entre les positions bosniaques et Pale. Théoriquement, les artilleurs bosniaques pourraient tirer avec leurs canons de 122 mm, qui ont une portée suffisante.

Le représentant de l'ONU pour les affaires civiles, Philip Corwin, qui s'est rendu dimanche à Pale, a affirmé qu'il avait emprunté la route reliant Pale à Sarajevo et qu'elle était «sous contrôle serbe». Le dénouement de la crise des otages laisse toutefois augurer d'une relance diplomatique.

Le ministre français de la Défense Charles Millon a estimé que la libération des otages était «une étape vers la négociation». Le président serbe Slobodan Milosevic, qui a confirmé son influence sur les Serbes de Bosnie en jouant un rôle-clé dans la libération des otages, a exprimé l'espoir que le dénouement de la crise favoriserait une relance du processus de paix, à condition que la communauté internationale se montre «impartiale», et a appelé l'ONU à «normaliser» ses relations avec «les instances de la République serbe» (auto-proclamée en Bosnie).

Les Serbes de Bosnie ont quant à eux demandé aux États-Unis et à l'Allemagne à «faire pression» sur le gouvernement bosniaque pour l'arrêt des combats et la reprise des négociations.



Un combattant tchéchène fait le signe de la victoire avant de quitter l'hôpital de Boudennovsk, dans le sud de la Russie, où des centaines de civils ont été gardés en otage durant cinq jours par un commando tchéchène.

Après avoir libéré ses otages

## Le commando tchéchène sur le chemin du retour

Les centaines d'otages retenus dans l'hôpital de Boudennovsk, dans le sud de la Russie, ont quitté l'établissement hier après le départ du commando tchéchène qui les gardait prisonniers depuis cinq jours. Les rebelles ont quitté la ville à bord d'un convoi de six autocars et d'un camion réfrigéré qui transporte les corps des rebelles tués. Bien qu'ils aient obtenu des autorités russes la promesse de pouvoir regagner librement la Tchétchénie, ils ont demandé à être accompagnés de journalistes et de civils. Le convoi comprend 170 volontaires, dont des députés, des responsables locaux, des journalistes et certains des otages qui étaient détenus dans l'hôpital.

Boudennovsk (AFP) — Hagards, pâles, défaits, épuisés, les vêtements tâchés, soutenus par la foule, des centaines d'otages de l'hôpital de Boudennovsk ont recouvert hier la liberté, mettant un terme à cinq jours d'angoisse et d'horreur.

Contenus avec grand peine aux barreaux installés à quelques centaines de mètres de l'établissement, parents, amis, voisins sont accourus en fin d'après-midi dès la nouvelle connue: le cauchemar est terminé.

Sur les visages, la peur, affaiblie par un éclair de soulagement dès qu'apparaît le visage d'un être aimé. Les bus transportant les captifs vers le centre ville sont pris d'assaut.

Partout des pleurs. Des embrassades. Des retrouvailles. Et plus les minutes passent, plus l'inquiétude se creuse sur le visage de ceux qui n'ont pas encore retrouvé les leurs. Les gens courent. De l'hôpital à la place centrale où des bus amènent les otages et où les parents crient dans la foule les noms de leurs proches disparus. De la place à la clinique où des cohortes d'ambulances emportent les blessés. De la clinique à la morgue, de désespoir.

«C'était l'horreur. Affreux. Nous avons eu si peur. Et samedi (le jour de l'assaut manqué des troupes russes) nous avons tous cru mourir», raconte Tania, 42 ans, rafflée mercredi dernier par les preneurs d'otages tchéchènes dans le magasin du centre ville où elle est employée. «Mais les Tchétché-

nous ont très bien traités», poursuit-elle. «Ils partageaient tout avec nous, le pain et l'eau. Ce sont des gens qui défendent leur terre», poursuit-elle.

À l'inverse, les anciens captifs n'ont guère de mots tendres pour leurs «libérateurs», les forces russes.

«Ils tiraient sur nous, même quand nous les supplions d'arrêter» lors de l'assaut de samedi, déclare Olga, une infirmière qui avait écrit son nom sur sa blouse blanche pour qu'on puisse «reconnaître (son) corps».

Mais l'indulgence manifestée à l'égard des preneurs d'otages n'est pas du goût de la foule. Partout fusent des cris: «Pourquoi les défendez-vous? Il faut tous les tuer». Doucement, un homme d'une quarantaine d'années, blessé par balle au bras samedi lâche: «Il fallait être là bas pour comprendre». Après des jours de vaine attente, la population de Boudennovsk s'était soudain reprise à espérer dimanche soir.

C'est pour lundi cinq heures. La nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre. Mais à l'heure dite, si les autobus exigés par les ravisisseurs étaient bien là, la libération semblait encore lointaine.

À 09h30, l'échec semble proche. Le ministre de l'Intérieur Viktor Erine est reparti pour Moscou. Le contact vient d'être rompu. À 11h00, les forces spéciales commencent à évacuer le périmètre de l'hôpital. Et un étrange ballet commence entre les autorités russes, le commando et les «volontaires» qui doivent «garantir la sécurité» des pre-

neurs d'otage dans leur voyage. Les Tchétchénes exigent la présence de journalistes, dont les autorités russes se refusent à garantir la sécurité. Finalement une quinzaine accompagneront une demi douzaine de députés et une centaine d'otages eux aussi «volontaires» pour permettre à leurs co-détenus de recouvrer la liberté.

Mais l'attente se poursuit et la tension monte. «Mais que font-ils. Ils veulent tout recommencer?» gronde la foule. Dans la cour de l'hôpital, le «chargement» des bus commence. Les combattants, armés jusqu'aux dents, le front ceint de bandeaux verts, répartissent leur «escorte» tout en échangeant de la main des signes d'au revoir avec le personnel hospitalier.

Une vingtaine de Tchétchénes par bus, accompagnés par quelques journalistes, députés, et «otages volontaires». Juste après 16h00, c'est la sortie. Précédé des trois voitures de police tous phares allumés, les bus filent, rideaux tirés.

Sur le siège avant de l'un d'entre eux, un combattant tchéchène, visage fermé, l'arme au poing, lunettes de soleil réfléchissantes. D'autres Tchétchénes sont visibles —souvent hilares— à travers les fentes tirées dans les rideaux par des otages qui cherchent à se faire voir de leurs proches. Des «bravo» s'élèvent pour les «volontaires».

L'émotion peut enfin s'exprimer, tandis que des hélicoptères se mettent à tourner sur Boudennovsk.

Élections municipales en France

## La droite minimisée, le FN inquiète

Paris (Reuter) — Si le second tour des élections municipales a globalement préservé l'équilibre droite-gauche, le détail des résultats donne plus de satisfactions au camp de l'opposition qu'à celui de la majorité présidentielle.

La conquête de trois villes par le Front national inquiète par ailleurs la classe politique, forcée de constater l'enracinement local du parti d'extrême droite.

L'élection de Jacques Chirac à l'Élysée n'a pas eu l'effet escompté par le RPR et l'UDF, contraints lundi de faire contre mauvaise fortune bon cœur en soulignant le caractère «local» de l'enjeu des scrutins municipaux.

La droite «classique» a certes conquis 21 villes de plus de 30 000 habitants, contre 16 pour la gauche. Mais la proportion est presque inverse pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants: la gauche en détient désormais deux de plus (18) contre trois de moins pour le RPR et l'UDF (14).

Plus symbolique encore: la stratégie d'union de la gauche a permis au Parti socialiste et à ses alliés de mettre un terme au monopole exercé depuis 18 ans par la majorité RPR-UDF à Paris, où le successeur de Jacques Chirac, Jean Tibéri, a perdu six des 20 arrondissements de la capitale. La gauche et les écologistes occuperont désormais 63 des 163 sièges du Conseil de Paris (dont 40 pour le seul PS), soit trois fois plus que dans le conseil sortant. L'un des perdants, l'UDF Didier Bariani, maire sortant du XIX<sup>e</sup> arrondissement, a reconnu que ce résultat révélait une «fracture» entre l'est et l'ouest de la capitale. «Si j'ose m'exprimer ainsi, la présence de Jacques Chirac cachait la misère», a-t-il déclaré sur France Info. «Ce que nous payons sans doute aujourd'hui, c'est une certaine cécité sur la réalité de ces quartiers».

Pour les socialistes, qui avaient dénoncé comme une «manœuvre» l'organisation des élections municipales dans la foulée de la présidentielle, les résultats du second tour constituent «un début d'alerte pour le gouvernement», selon la formule du premier secrétaire du PS, Henri Emmanuelli.

Pas du tout, a répliqué le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel: «Malgré les appels à la «résistance municipale» contre le gouvernement lancés par le Parti socialiste, les Français ont conservé intacte leur confiance à la majorité».

Alain Juppé, nouveau maire de Bordeaux, se consolera des déboires de la majorité à Paris en prenant la présidence de la Communauté urbaine de Bordeaux, objectif qu'il s'était fixé mais qu'il n'était pas sur d'atteindre après le premier tour. La majorité a finalement obtenu 61 sièges à la CUB contre 58 à la gauche et un au Front national.

Mais l'attention s'est surtout concentrée sur la poussée nationale du FN qui a triplé son contingent d'élus municipaux, malgré l'échec de ses champions à Vitrolles et à Dreux. Fort de ses 1249 conseillers municipaux et des villes-laboratoires que sont désormais Toulon, Marignane et Orange, le FN entend peser sur les élections législatives de 1998. «Nous ne pensons qu'à ça», a prévenu le président du FN, Jean-Marie Le Pen. «Outre les trois villes du sud-est gagnées par le FN, Nice est tombée aux mains de Jacques Peyrat, transfuge du parti de Jean-Marie Le Pen mais resté très proche de ses thèses. «La situation est préoccupante», a concédé François Baroin, porte-parole du gouvernement, en reconnaissant «l'échec de la diabolisation» de l'extrême droite.

Pour Jean-François Mancel, cette évolution doit conduire la majorité «à maintenir ses positions intransigeantes» à l'égard du FN. «C'est dans la réussite de la politique gouvernementale, dans sa lutte contre le chômage, l'exclusion, l'insécurité que nous pourrions puiser les arguments concrets susceptibles de convaincre les électeurs et les électeurs du Front national qu'ils font fausse route», a-t-il ajouté.

EN BREF

### ATTENTAT EN PLEIN MADRID

Madrid (Reuter) — Un policier a été tué et deux autres ont été blessés dans un attentat à la voiture piégée hier dans le centre de Madrid, condamné par le gouvernement comme montrant la «face la plus brutale et la plus sauvage» des séparatistes basques. «LETA ne réussira pas à briser la coexistence pacifique et démocratique que les Espagnols ont créée pour eux-mêmes», a déclaré le porte-parole du gouvernement, Miguel Gil. Le policier est décédé des suites de ses blessures moins de deux heures après l'explosion qui est survenue sur la place Callao près d'un centre culturel et de deux grands magasins, dont la FNAC. La voiture, une Opel bleue, a été totalement détruite. Les vitres des deux magasins et des immeubles alentour ont volé en éclats. Deux autres policiers ont été légèrement blessés, et six passants victimes d'éclats de verre. Un inconnu se réclamant de l'organisation séparatiste basque ETA avait appelé à plusieurs reprises la garde civile une demi-heure avant l'attentat pour la prévenir qu'une voiture allait exploser dans la capitale.

### OXFAM LANCE UN APPEL

Londres (d'après AFP) — Oxfam, la principale organisation non gouvernementale britannique d'aide aux pays en voie de développement, a demandé aujourd'hui aux gouvernements de donner la priorité à la lutte contre la pauvreté, cet «holocauste silencieux», à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des Nations unies. «Pendant cinquante ans, les droits fondamentaux inscrits dans la Charte de l'ONU ont été violés sur une très grande échelle», s'indigne Oxfam en relevant qu'«une personne sur quatre vit aujourd'hui dans un état de pauvreté absolue» et que «35 000 enfants meurent chaque jour d'une maladie liée à la pauvreté».

### NON AUX ENFANTS HAÏTIENS

Washington (AFP) — La Cour Suprême a refusé hier d'ordonner au gouvernement américain l'admission aux États-Unis, selon les critères appliqués aux enfants cubains, des enfants haïtiens réfugiés sur la base de Guantanamo, à Cuba. La Cour, sans faire de commentaire, a rejeté la requête d'une organisation humanitaire qui soutenait que la différence de politiques envers les Haïtiens et les Cubains équivalait à une discrimination illégale. Des milliers d'Haïtiens et de Cubains ont été rassemblés l'an dernier sur la base de Guantanamo après avoir fui leur pays en bateaux.

Après la mutinerie d'Abou Gharib

## Cent cinquante militaires irakiens auraient été exécutés

L'opposition irakienne en exil a annoncé hier que de nouveaux combats avaient éclaté dans l'ouest de l'Irak entre les forces gouvernementales et le clan Abou Nimr, appartenant à la confédération tribale des Doulaïm. Adnan al-Hilfi, porte-parole du Mouvement pour l'accord islamique à Damas, a déclaré que les affrontements avaient eu lieu près de la principale autoroute entre la capitale jordanienne Amman et Bagdad. L'autoroute passe près de la ville de Ramadi, située à 100 km à l'ouest de la capitale irakienne et théâtre supposé d'une récente mutinerie. Bagdad avait démenti ces informations. Selon Adnan al-Hilfi, le bilan est d'environ 200 morts depuis le début des troubles à Ramadi. L'opposition avait assuré au début du mois que des unités de l'armée s'étaient affrontées récemment à Abou Gharib, une ville militaire et agricole de 360 000 habitants située à une vingtaine de kilomètres de Bagdad.

FRANÇOISE CHIPAUX  
LE MONDE

Amman — La mutinerie d'un bataillon blindé, le 14 juin, non loin de Bagdad, n'était que le point de départ d'un véritable coup d'Etat engageant plusieurs officiers généraux, nous a affirmé, M. Bayane Jaber, représentant à Damas de l'Assemblée suprême de la révolution islamique d'Irak (ASRII opposition chiite).

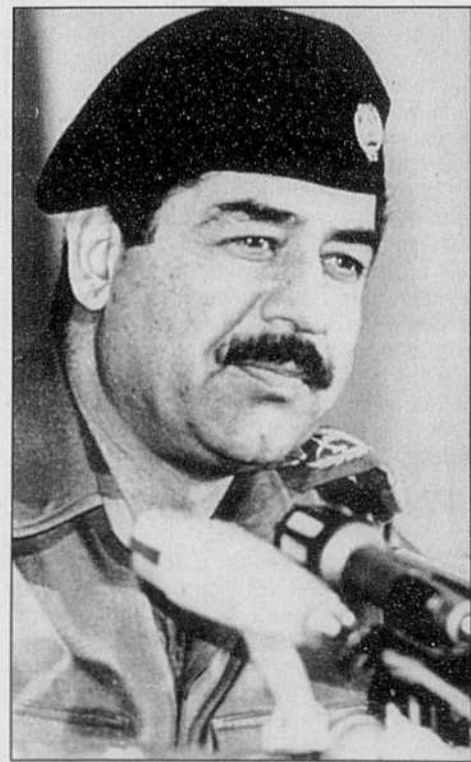
Selon M. Jaber, ce bataillon avait prendre les émetteurs d'Abou Gharib, et la brusque interruption des émissions de radio et télévision devait être le signal attendu par les autres conjurés pour agir. L'échec de la mutinerie serait notamment dû, selon M. Jaber, au fait que le régime du président Saddam Hussein avait eu vent de quelque chose et surveillait de très près, depuis un semaine, tous les mouvements de troupes. L'aviation, en particulier, était sous haute surveillance et tous les entraînements des pilotes avaient été suspendus. Lors du coup d'Etat de 1963 renversement

du général Kassem par le général Aref, les conjurés avaient pris les émetteurs d'Abou Gharib et ainsi donné à l'aviation le signal de bombardements d'installations militaires. Toujours selon M. Jaber, le général Turki Ismail El Douleimi, commandant du bataillon blindé «14 Juillet», qui comportait plusieurs centaines d'hommes, était le seul à connaître les autres officiers engagés dans le complot, et il se serait suicidé pour éviter de parler sous la torture.

Selon des sources irakiennes, citées par l'AFP dimanche, 150 militaires auraient été exécutés depuis l'échec de la rébellion et les forces de l'ordre auraient entrepris une vaste chasse à l'homme pour tenter d'arrêter des soldats en fuite.

M. Jaber affirme aussi que l'opposition chiite, active dans le sud de l'Irak, n'était pas mêlée à cette tentative de coup d'Etat, montée par des officiers sunnites, appartenant à deux importantes tribus, qui fournissent beaucoup de cadres à l'armée, les Douleimi et les Joubouri.

En l'absence de précisions sur ce qui

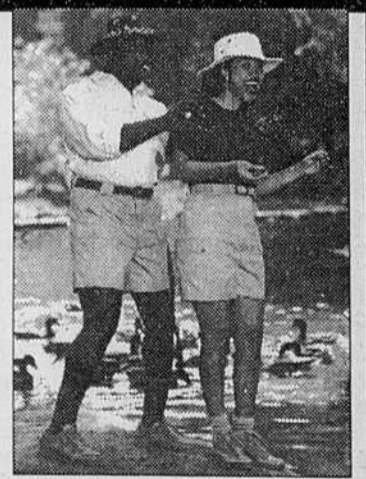


Saddam Hussein en 1990.

s'est véritablement passé dans l'enceinte très vaste du camp militaire d'Abou Gharib, les avis divergent sur l'importance réelle des faits. De source américaine, on qualifie de «moyens» ces événements.

Mais ceux-ci, selon d'autres avis, témoignent en tout cas de l'exaspération d'officiers appartenant à l'élite de l'armée, car l'unité qui s'est révoltée faisait partie de la garde républicaine, la garde prétorienne de Saddam Hussein.

Garanti à vie



Le short classique « plus 2 »

- ♦ IL EST GARANTI À VIE. Nous le remplacerons sans frais si jamais il s'use.
- ♦ «Fond doublé»: le double fond invisible, le tissu «AdventureCloth» et la confection à la main le rendent pratiquement indestructible.
- ♦ Poches sécuritaires munies de fermoirs en Velcro; poche secrète intérieure.
- ♦ Des pattes d'ajustement à la taille pour les hommes; une bande élastique à la taille pour les dames.

Disponible en kaki, blanc, marine de 105 \$ à 111 \$

Tilley Endurables  
158, ave. Laurier ouest  
272-7791

TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE  
1-800-465-4249

## É D I T O R I A L

## Du chantage

Lise Bissonnette

Il est difficile de qualifier autrement que de chantage le sort que le ministre de l'Éducation, Jean Garon, inflige à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) dont les projets de développement sont bloqués depuis que sa direction a refusé de déménager l'établissement à Lévis, comme le révélait hier *Le Devoir*.

**L**évis, comme on ne le sait que trop bien, c'est le carré de sable du ministre, la raison pour laquelle il convoitait ce ministère que le premier ministre, M. Parizeau, a eu l'imprudence de lui confier et a encore, à ses risques et périls, l'insouciance de lui laisser.

Il s'avère aujourd'hui que dès après sa nomination, M. Garon a asservi son ministère à ce qu'il estimait être les intérêts de son comté. Toutes affaires cessantes, il a ainsi stoppé en octobre un projet de déplacement d'un centre de formation en montage de lignes pour Hydro-Québec, qui devait passer de Lévis à Saint-Raphaël de Bellechasse, d'où la protestation du malheureux député péquiste de Bellechasse, Claude Lachance, dont le dossier bien étoffé n'a jamais pu obtenir la moindre écoute sérieuse chez son collègue. Cette affaire, bien que mineure eu égard à la suivante, donnait déjà le ton.

Toujours en octobre, M. Garon décrétait un moratoire sur le plan d'investissement de l'Université du Québec dans la région de Québec. Cette fois, il lorgnait gros. Obsédé depuis près de vingt ans par l'idée de doter Lévis d'une université, il songeait à y déménager toutes les constituantes de l'UQ dans la région de la capitale sauf le siège social. Le projet touchait la Télé-Université (TELUQ), l'École nationale d'administration publique (ENAP) et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Il a vite perdu intérêt à

l'ENAP, sorte de grande école pour hauts fonctionnaires qui était trop petite à ses yeux et dont la migration à Lévis eut été ridicule. La TELUQ n'a pas eu le choix. Mais l'INRS s'est vivement opposé à ce caprice de politicien; sa relocalisation était déjà en bonne voie dans le Parc technologique de Québec, la décision avait été prise par décret sous le gouvernement précédent, les consultations faites, le terrain aménagé. Le refus date de quatre mois. À défaut de pouvoir imposer publiquement sa volonté, ce qui serait difficile après le tollé que M. Garon a créé en tentant de créer de toutes pièces dans sa cour une université inutile qui aurait fait concurrence à celle de Rimouski, le ministre fait sécher le projet de l'INRS.

Il faut voir les conséquences de la lubie du ministre. Le développement du Parc technologique de Québec est compromis, l'arrivée de l'INRS et de ses laboratoires en était un facteur-clé. La création du Centre géoscientifique du Québec est menacée puisque la Commission géologique du Canada, qui devait s'y associer, se demande désormais si elle doit aller de l'avant. Le long travail de planification qui a précédé cet important développement pour la recherche scientifique québécoise passe aux pertes. Les universités ne savent plus si l'approbation gouvernementale de leurs plans quinquennaux d'investissement a encore un sens. M. Garon peut bien aller répétant publiquement

que ses relations avec les recteurs d'université sont excellentes, rien n'est plus faux. La démolition règne dans les hautes sphères de l'enseignement supérieur.

Il est de bon ton, au sein du mouvement étudiant comme chez une partie du corps professoral qui observe de loin ces mouvements, d'accorder un *satisfecit* amusé ou cynique à un ministre qui «brasse la cage». Encore faudrait-il pouvoir pointer du doigt quelque réalisation heureuse de M. Garon depuis qu'il a obtenu son ministère et qu'il fait son numéro. Le lancement des États généraux de l'éducation n'est en rien son initiative; c'était une promesse électorale du Parti québécois qui lui sert depuis de paravent pour ne rien faire dans des dossiers autrement pressants dont celui du décrochage scolaire à Montréal et en régions éloignées. Tout ce qui touche aux problèmes de fond de l'éducation au Québec est ainsi renvoyé à plus tard, tandis que le ministre a tout son temps pour mener ses querelles régionales et figoler ses plans pour le royaume de Lévis.

Plus encore, ces péripéties dignes d'un mauvais vaudeville ont un effet délétère sur le développement de l'enseignement supérieur au Québec. Les universités ne sont pas au-dessus de tout reproche, loin de là, elles ont mis du temps à s'adapter au regard public sur leur fonctionnement, à cesser de fonctionner en vase clos. Mais leurs réalisations des dernières années ont aussi été remarquables, notamment par les progrès spectaculaires qu'elles ont accomplis du côté de la recherche scientifique. Quand un ministre vient

semer la zizanie dans un pareil dossier à des fins strictement politiques, comme c'est le cas avec l'INRS, il sape leur crédibilité, nationale et internationale, qui est encore bien fragile. M. Garon aime bien les sommer d'établir des liens plus serrés avec les milieux économiques, avec l'entreprise privée. Mais l'entreprise, justement, est très présente dans le développement de la recherche et ses investissements risquent de se tarir si elle doit compter avec des interventions politiques arbitraires dans les projets auxquels elle s'associe.

Au sein du caucus ministériel comme au sein du cabinet, nombreux sont ceux que le comportement erratique de M. Garon indispose et inquiète. Mais le député de Lévis, qui a bien mérité de son parti durant son long séjour dans l'opposition, semble jouir d'une immunité particulière en ces temps préréférendaires. Le gouvernement semble craindre de «brasser la cage» en mettant fin au cirque, en avouant un échec important sur le front si sensible de l'éducation. N'empêche que le vice-premier ministre, Bernard Landry, en faisant récemment le bilan des performances ministérielles durant une entrevue avec nos collègues du *Soleil*, ne donnait pas la note de passage au ministre de l'Éducation. Si tel est le cas, aucune motivation, pas même référendaire, ne justifierait de continuer à le laisser sévir.

Rien ne justifie

de laisser

M. Garon

continuer à sévir.

## L E T T R E S

## Problèmes de maths

Ma fille, qui est en quatrième année, m'a demandé de l'aider à résoudre des problèmes de mathématique. Elle est découragée et elle dit qu'elle ne comprend rien. Voici un exemple des problèmes à résoudre:

«On appelle un régime un ensemble de fruits au bout d'un rameau. Si un régime contient 40 bananes, combien ma tante Léontine a-t-elle mangé de ces fruits si elle a suivi deux régimes?»

Il s'agit d'un jeu de mots entre régime de bananes et régime alimentaire et il n'y a aucune solution à ce problème. D'autres problèmes ont un ensemble de solutions.

«Yan a cinq ans de moins que Sonia. Sonia a un an de plus que Chantal. Stanislas a la moitié de l'âge de Sonia. Ces quatre enfants vont à l'école primaire. Quel est l'âge de chacun?»

Je ne comprends pas le type de logique que l'on tente d'inculquer aux enfants. Pour ma fille, les mathématiques deviennent une espèce de jeu où l'on essaie de deviner la solution. À l'élémentaire, on devrait aider les élèves à développer une certaine rigueur intellectuelle afin de pouvoir résoudre des problèmes.

Alain Dubreuil

Hull, 17 juin 1995

## Contrôle des armes

J'ai du mal à croire que les sénateurs veulent réviser le projet de loi sur le contrôle des armes, après qu'il eut été adopté par la Chambre des communes.

On se souvient encore de la dernière fois où, au lieu de se comporter comme les sobres analystes qu'ils sont censés être, les libéraux se sont rabattus sur des tactiques ridicules pour retarder l'entrée en vigueur de

la taxe sur les produits et services. Cela n'est parvenu qu'à nous faire perdre tout respect pour des «débats» aussi séniles.

Mais aujourd'hui, alors qu'ils s'apprêtent à faire subir un sort similaire à la Loi sur le contrôle des armes, les sénateurs conservateurs se fourrent le doigt dans l'œil s'ils croient qu'ils volent à la défense de la population. Au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, messieurs-dames, la très grande majorité de la population veut que cette loi soit adoptée. Si vous jetez un coup d'œil au-dehors de votre tour d'ivoire, vous constaterez que les armes à feu continuent de faire pas moins de 120 morts par mois pendant que vous vous amusez à retarder votre décision. A lui seul, cet argument ne pèse-t-il pas plus lourd que vos petites questions de rivalités politiques?

François Boucher

Joliette, 13 juin 1995

## Paternité de l'œuvre

Dans son «analyse» du plus récent spectacle du théâtre Biscuit, *Un petit bonhomme de chemin*, parue le 3 juin dernier, Michel Bélair attribue la paternité de l'œuvre à mon collègue Vladimir Ageev. C'est davantage par égard pour celui-ci que par frustration professionnelle qu'il me faut le rappeler à l'ordre en lui signifiant qu'il s'agit plutôt d'un travail mien. Puisqu'il est à la base du métier d'un critique de bien identifier et nommer l'auteur de l'œuvre qu'il scrute, on comprendra, j'en suis sûr, mon geste. Merci tout de même pour les commentaires constructifs. Comme disent les fonctionnaires: j'en prends note.

Benoit Dubois

Metteur en scène et codirecteur

artistique, Théâtre Biscuit

Montréal, 6 juin 1995

## Un «chevretisme» malvenu

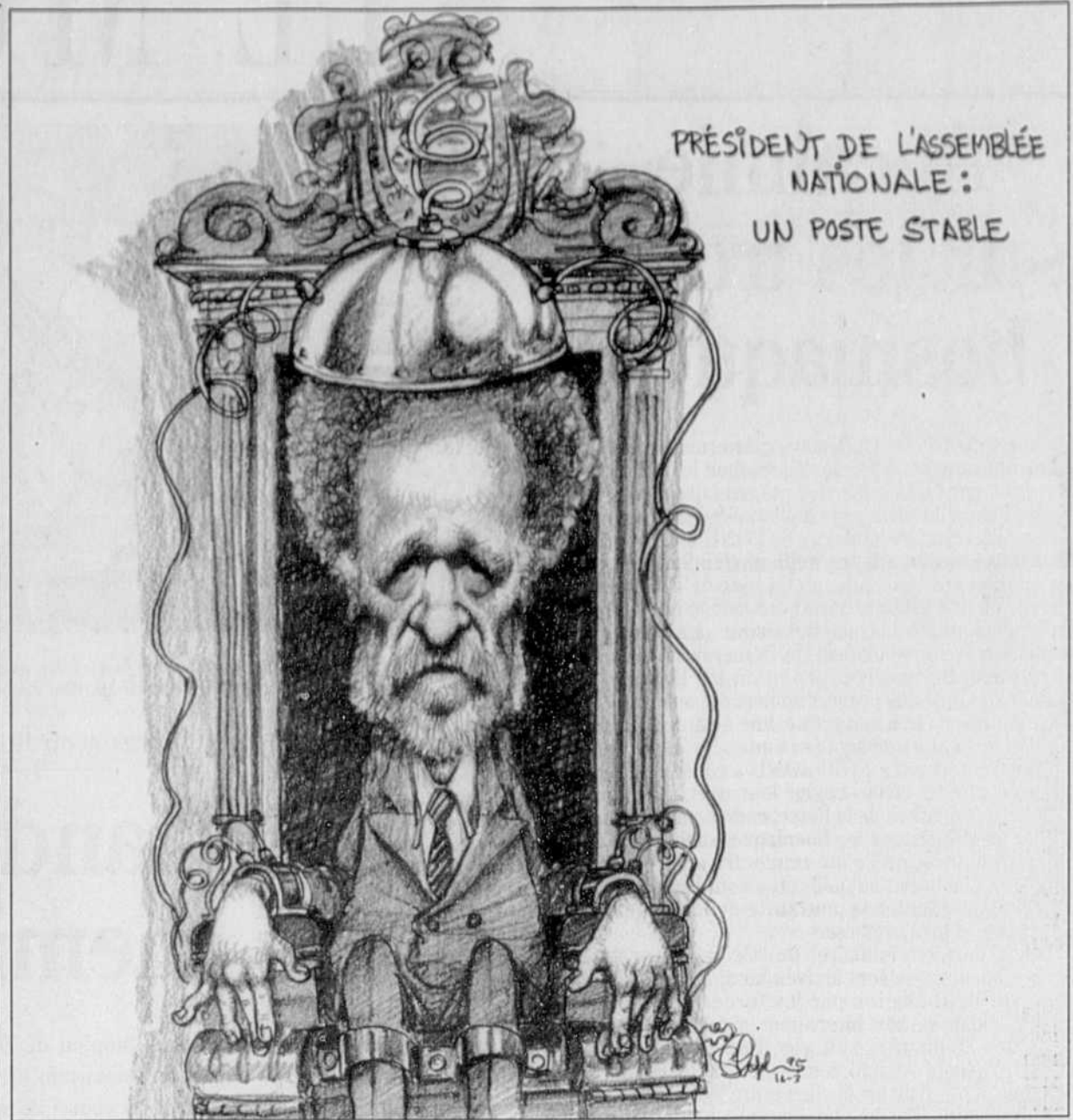
Le ministre Guy Chevrette a présenté une loi créant la Commission de la capitale nationale. Le contribuable n'est pas surpris de constater que l'État prendra à sa charge des dépenses que ne veulent assumer ni la CUQ, ni la Ville de Québec. Le francophone sursaute devant l'expression chevretienne «capitale nationale». Bien sûr, Guy Chevrette n'a pas inventé l'expression mais il est responsable de son emploi dans un texte officiel de l'État québécois. Les juristes doivent pourtant connaître le sens du mot «capitale», dont la définition donnée par *Le Petit Robert* est: «Ville qui occupe le premier rang (hiérarchique) dans un État, une province; siège du gouvernement». C'est clair.

Le professeur François Hulbert, géographe, a fait, dans *Le Soleil* du 29 mai une analyse qui souligne l'incapacité actuelle de l'agglomération de Québec à s'organiser par elle-même et l'incapacité, probable à ses yeux, d'une commission, aux mains de non-élus, à faire face aux problèmes et responsabilités de la région.

Dans son texte, le professeur Hulbert n'emploie jamais le chevretisme «capitale nationale». Il emploie uniquement l'expression «Commission de la capitale». Il est légitime d'examiner l'exemple fédéral pour définir la structure, les pouvoirs, les fonctions de la Commission, mais il y aurait servilité intellectuelle à aller jusqu'à conserver sans raison le pléonasse «capitale nationale». Québec est la capitale du Québec. Il n'y a aucune raison d'ajouter un mot redondant comme «nationale» à un mot aussi clair que «capitale».

Thomas Somcynsky

Sherbrooke, 15 juin 1995



REPRISE

## O P I N I O N

## L'alphabétisation télématique

PIERRE CHICOINE  
CLAIRE CLÉMENT  
SONIA DJEVALIKIAN  
CHERYL HEYWOOD  
MARIE-ANDRÉE  
MARCoux  
MARIE-LOUISE SIMON  
MARIE-THÉRÈSE  
STÉPHEN

Bibliothécaires professionnels  
Membres du Comité Internet,  
Bibliothèques publiques — l'île de  
Montréal

**L**'autoroute de l'information pose un enjeu touchant tous les citoyens: qui au juste aura accès aux nouveaux réseaux informatiques? Cet accès sera-t-il largement diffusé ou assisterons-nous à l'émergence d'une société dont la majorité des citoyens seront «télématiquement» analphabètes et démunis devant l'écran de l'ordinateur?

Nous nous dirigeons de plus en plus vers une société d'information et «l'alphabétisation télématique» représente une action fondamentale pour favoriser l'accès à l'information.

Si l'édition a révolutionné la production de l'information, la télématique, issue du mariage de l'informatique et des télécommunications, en révolutionne déjà la diffusion et la consultation. Les nouvelles technologies de l'information font la une des journaux et leur utilisation constitue un enjeu majeur pour la compétitivité et la visibilité des entreprises.

Dans la foulée, tous les citoyens sont concernés. Leur niveau d'éducation et d'intégration sociale en dépend. Ceux qui ne prendront pas part aux changements en perspective risquent fort de vivre en marge des grandes tendances économiques et sociales de nos sociétés où l'information joue un rôle prépondérant.

La base de l'autoroute de l'information existe. Il s'agit d'Internet, ce réseau de réseaux qui relie près de cinq millions d'ordinateurs dans le monde. Aux États-Unis, les éditeurs,

les institutions, les entreprises, les associations ou les auteurs transportent leurs documents, déjà générés en format électronique, pour en faire la diffusion sur Internet. Et ce réseau est de plus en plus populaire. Selon l'Internet Society, sa progression a été de 31 000 % au cours des trois dernières années aux États-Unis. Cette croissance exponentielle rend manifeste l'ampleur que prend la télématique. Quant au Québec, il fait face à un défi particulier puisque l'accès à l'information est en partie conditionnée par la langue d'utilisation. Il faut donc un contenu en français et celui-ci commence tout juste à se développer.

C'est ainsi que le gouvernement du Québec a inauguré récemment son site Internet pour tenter enfin de combler un retard inquiétant. Plusieurs entreprises privées affichent déjà leurs produits et services sur Internet et toutes les universités québécoises y offrent l'accès à leur catalogue de bibliothèque. Quant aux bibliothèques publiques, elles veulent aussi contribuer à l'offre d'un contenu en français. C'est ainsi que la bibliothèque de Sherbrooke offre d'ores et déjà un accès à son catalogue sur Internet. D'autres bibliothèques seraient en mesure d'en faire autant si elles disposaient des ressources nécessaires.

D'autres projets intéressants aux contenus français émergent. Soulignons l'attrait que représente pour la population le LiberteL du Réseau électronique du Montréal métropolitain. Ce projet vise à offrir au grand public de l'information communautaire et régionale ainsi qu'une porte d'entrée au réseau Internet. Il faut maintenant s'assurer que ces informations seront accessibles à tous.

Les bibliothèques publiques constituent déjà un lieu privilégié d'accès à l'information. On vient y chercher une information pour son entreprise, pour ses études, pour son déassement ou pour répondre à toutes sortes de questions suscitées par un environnement en perpétuel

changement. Elles doivent continuer à jouer ce rôle. C'est un acquis essentiel à préserver dans une société d'information hautement technicienne.

Un accès équitable pour tous à Internet est un enjeu social important. En lien avec leur rôle de premier plan pour la diffusion de l'information, les bibliothèques publiques peuvent intervenir efficacement à ce niveau et assurer l'accessibilité à ce réseau. Car la problématique de l'accès n'est qu'en partie technique. Il faut un ordinateur bien sûr, un branchement et des logiciels précis pour naviguer sur Internet, mais il est aussi crucial d'éduquer à l'utilisation de la télématique.

Dans un contexte de transition, où les communications électroniques viennent progressivement remplacer l'utilisation du papier, les bibliothèques publiques ont un rôle important à jouer pour faciliter l'appropriation des nouvelles technologies par la population.

Les bibliothèques publiques initient déjà un large public aux technologies de l'information par l'entremise de leurs catalogues informatisés ou encore des disques optiques compacts. Les professionnels des bibliothèques ont donc développé toute l'expertise nécessaire pour comprendre les besoins en information des usagers, expertise cruciale pour les guider parmi la masse de documents ou de bases de données disponibles sur Internet.

Pour assurer ce mandat, les bibliothèques publiques de l'île de Montréal ont donc proposé un programme «d'alphabétisation télématique» dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information du gouvernement du Québec. Ce projet vise à implanter des terminaux d'accès publics à Internet dans 23 bibliothèques de l'île de Montréal. Étant donné le niveau actuel de connaissances dans la population concernant l'utilisation de la télématique, il devient crucial d'offrir rapidement ce lieu «d'alphabétisation télématique».

## À P R O P O S

## ...d'idées suicidaires

Quatre pour cent des Québécois rapportent avoir sérieusement pensé à se suicider au cours des 12 mois ayant précédé notre enquête. Cette proportion représente la moitié de ceux qui déclarent y avoir songé au cours de leur vie (8 %). À titre d'indication de sérieux de ces idées, mentionnons que la majorité (63 %) de ceux qui y ont pensé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête avaient prévu un moyen de le faire. La prévalence des idées suicidaires décroît avec l'âge sans que l'enquête ne mette en évidence des écarts entre les taux masculins et féminins. L'âge critique se situe donc entre 15 et 24 ans; au cours de la seule année ayant

précédé l'enquête, un jeune sur 16 (8 %) aurait pensé à se suicider. Au cours de leur vie, 4 % des Québécois auraient posé un geste suicidaire. Ces parasuicides seraient plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (5 % contre 3 %). La prévalence la plus élevée est enregistrée chez les jeunes de 15-24 ans (6 %) et elle diminue ensuite avec l'âge. Au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, on estime que 29 974 personnes de 15 ans et plus auraient attenté à leurs jours, soit six personnes sur 1000.

Enquête sociale et de santé 1992-1993

Santé Québec

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U É B O I S

## IDÉES

La récente campagne électorale en Ontario

## Une révolution sans bon sens

On a traduit les slogans du parti victorieux «Common sense for a change» et «Common sense revolution» par Révolution du bon sens, ce qui est différent

ANDREW SAVAGE

Sociologue

**L**es reportages, dans les médias québécois, sur la récente campagne électorale ontarienne démontrent qu'on ne fait pas toujours preuve de bon sens quand on juge selon le sens commun. La plupart des professionnels de l'information se sont empressés de traduire les slogans du parti victorieux : *Common sense for a change* et *Common sense revolution* par «Révolution du bon sens». Ce qui n'est pas évident, puisque les deux

expressions ne sont pas pareilles, et ne veulent pas nécessairement dire la même chose. Appliquer à l'élection ontarienne, et dire que le bon sens est l'équivalent du sens commun, ou *common sense*, c'est laisser entendre, volontairement ou pas, que M. Harris a raison d'instaurer un régime de travail obligatoire, ce qui est contre le bon sens bien que cela puisse paraître de sens commun. Une telle insouciance de la part des médias est blessante, car la dignité des pauvres n'est pas respectée, et la liberté de presse abusée.

## Les sens dans les deux langues

La langue anglaise distingue les deux expressions, et traduit bon sens par *good sense*, non pas donc par sens commun; bien qu'il faille observer qu'il arrive que l'on accorde parfois, dans des dictionnaires usuels, la même signification aux deux expressions, ce qui ne facilite évidemment pas les choses. Néanmoins, le simple fait que *good sense* existe devrait suffire à mettre la puce à l'oreille. Ce constat amiable d'allure banale devrait normalement être assez gros pour convaincre tout le monde de la différence, ce qui n'est pas évident. La dissemblance graphique ou sonore, à tout le moins et le fait que l'un, bon, soit placé en avant du mot sens, et l'autre, commun, après, aurait pu intriguer un esprit curieux. Mais non. Les communicateurs persistent et signent allègrement; et traduisent aveuglément *common sense* par bon sens. Pourquoi admettre la confusion et, surtout comment la faire disparaître? Comment résoudre l'énigme, quand les affaires se présentent sens devant derrière? Les premiers concernés pourraient peut-être nous le dire. Mais d'ici là, je me plais à croire que l'erreur, tout en restant humaine, est venue d'ailleurs, et qu'elle fut involontaire. Les deux expressions, bon sens et sens commun, signifiant sans doute la même chose dans l'esprit des traducteurs; nos journalistes n'ont fait que transporter leur méprise. L'hypothèse d'une faute des communicateurs ontariens est plausible, d'autant qu'un courant de pensée, dit de l'école écossaise, associait jadis le sens commun au bon sens, jusqu'à en faire presque le seul critérium de la vérité; mais laissons cela aux érudits... Si cette dernière interprétation peut

servir pour comprendre une partie du problème, elle n'explique pas tout, et surtout pas le manque de clarté des journalistes québécois; il nous faut donc chercher ailleurs la clé du mystère. Puisque la langue, si l'on fait fi des deniers des actionnaires, semble être leur principal outil de travail, cherchons de ce côté.

La langue française n'est pas impeccable, tant s'en faut, et cède parfois à la facilité, ce qui est commun... mais, céder n'est pas tomber. Et ce qui est un péché mignon tolérable dans les affaires simples et courantes peut ne pas l'être quand l'enjeu est vital. Ainsi, bien que les dictionnaires destinés à l'usage courant et le parler ordinaire ne tiennent pas toujours compte de la différence entre le bon sens et le sens commun, l'affaire semblant aller de soi, «y a rien là» comme qu'on dit. Des dictionnaires spécialisés par contre s'y attendent. Et c'est là que les choses se corsent, non, se précisent.

Les lettrés notent que le bon sens est caractérisé par la mesure, la prudence et la modération (celle qui a meilleur goût); entre trop et trop peu est la juste mesure, dit le proverbe. Ces mêmes savants considèrent que le bon sens est la raison à l'état brut, primitif; une décision qui passe entre la bêtise et l'entendement. Il servirait, entre autres, à trancher rapidement des questions qui paraissent insolubles autrement. On l'oppose souvent à l'absence de jugement, au débordement de l'imagination et à l'esprit doctrinaire. C'est sans doute pour ça que La Rochefoucauld affirmait que nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre avis; ce qui est par ailleurs de sens commun.

La notion moderne de sens commun (*sensus communis*) réfère à un ensemble d'opinions tolérées, voire acceptées; elle correspond souvent aux idées reçues, aux préjugés, aux poncifs; c'est la manière collective de percevoir et d'agir. L'humoriste Pierre Daninos, entre autres, en a répertorié plusieurs, qui seraient typiques du sens commun de ses compatriotes français; rien à voir avec nous... Par exemple, librement cités, il a remarqué que le mot «corvéable» est toujours précédé de «taillable» et suivi de «à merci» (Ah! attention au à!); que les Chinois sont difficiles à distinguer des Japonais et qu'ils sont très adroits avec leurs baguettes; que les célibataires sont ordinairement endurcis; que l'argent, on n'en a jamais assez; que le bon sens est une exclusivité française, avec l'élégance, l'esprit et d'une façon générale le génie... etc. Bien sûr, ce n'est pas parce qu'on a ri que c'était drôle, on le sait maintenant, c'est parce que c'était payant.

Soulignons pesamment que le sens commun n'est pas déraisonnable en soi et, dans la mesure où les femmes et les hommes sont dotés de raison, il est possible que les représentations communes ou collectives rejoignent la réalité; mais l'opinion dite de sens commun est habituellement avancée sans recul critique; elle constitue, dit-on, surtout lorsqu'elle est publique, la compagnie incontournable et capricieuse des politiciens; et c'est là que sens commun veut bien se prendre pour bon sens, afin de séduire la belle, qui

n'est qu'un beau masculin; vous voyez l'erreur, mais pas encore le tragique: les deux non pas de sexe... dans la vraie vie. En tout cas, c'est ce qu'on dit!

La différence entre le bon sens et le sens commun étant constatée, examinons maintenant quelques dangers envisageables dans le cas où les fautifs refuseraient de s'amender.

## Une confusion désastreuse

Appliquons maintenant le distinguo précédent au théâtre souvent miné de l'information politique. D'abord, convenons qu'il serait normal que les communicateurs fassent dorénavant état de la différence, une simple question de bon sens. S'ils ne le font pas cependant, le gros bon sens nous dit qu'ils risquent alors d'être accusés «d'écrire n'importe quoi»; ce qui dans ce cas pourrait devenir une vérité de sens commun.

La confusion actuelle ne peut plus durer, car elle aura des conséquences funestes, qui dépassent amplement le traitement apparemment léger du sujet. Primo, le manque de clarté peut contribuer à renforcer le préjugé ultraconservateur, que le travail obligatoire pour les prestataires de la sécurité du revenu est une question de bon sens, ce qui n'est pas le cas, beaucoup s'en faut; il s'agit plutôt de l'opinion intéressée d'une caste avaricieuse, c'est le sens commun des possédants, pas celui des classes souffrantes. Secundo, ce manque de discernement insinue aussi que cette opinion erronée est celle de la majorité des électeurs éligibles; alors qu'elle ne représente que 28 % de l'ensemble du collège électoral ontarien (45 % du 63 % qui ont voté). Tertio, cette absence de nuance concourt à répandre au Québec la honteuse idée que «ça ben d'allure» le travail forcé pour les BS (Ah! abréviation du mot bon sens...); alors qu'il s'agit en fait d'un signe manifeste d'exploitation et de barbarie. Quarto, ce manque de discernement prolonge la confusion entre injustice et légitimité, entre raison et oppression, entre ruse et éthique, bref, entre la vérité des riches et celle des pauvres. Ça ne prend pas un dictionnaire pour comprendre ça; on y arrive avec un peu de bon sens, mettons, pour simplifier, avec du gros bon sens.

## Un peu plus de rigueur

Ce détournement de sens sur une question aussi simple, mais fondamentale, risque de souiller le caractère quasi sacré de la liberté de presse dans notre société, et contribue à stigmatiser les victimes involontaires du chômage. Convenons que la notion de sens commun est équivoque, et admettons temporairement que les journalistes n'ont pas tous les torts. Mais, au prix que coûte l'information maintenant, le lecteur est légitimé d'exiger plus de rigueur, pour ne pas dire plus d'objectivité. Malgré ces égarements médiatiques, passagers sûrement, nous nous surprenons encore à espérer que les professionnels de l'information politique, entre autres, veilleront à dissiper le malentendu actuel, lequel contrarie et le bon sens et le sens commun, bien entendu.



Mike Harris

PHOTO PC

## Rapport du Comité du Sénat sur l'aide au suicide et l'euthanasie

## Se prononcer sur la vie et la mort: un défi de taille

Des paramètres ont été posés, mais un débat de société aura probablement lieu au Parlement, dans les médias et au sein du public

GÉRALD-A. BEAUDOIN

Sénateur

**S**e prononcer sur la vie et la mort est un défi de taille; peu de thèmes sont aussi ardu. Le débat est à la fois philosophique, médical et juridique; bref, il s'agit d'un débat de société. Mon propos porte principalement sur la question juridique. Le rapport sénatorial touche à des domaines surtout de compétence fédérale, comme le Code criminel et la procédure criminelle, mais aussi à des matières relevant des législatures provinciales, comme l'administration de la justice, le Code civil du Québec, les testaments de vie, les hôpitaux et la santé. Nous avons passé en revue la jurisprudence pertinente, notamment les affaires Nancy B., Latimer et Brush. Nous nous sommes penchés sur la Charte canadienne des droits et libertés. Nous avons, bien sûr, analysé en profondeur l'affaire Sue Rodriguez.

Nous nous sommes interrogés sur ce qui se passe ailleurs. Nous avons fait une étude de droit comparé portant sur l'euthanasie et l'aide au suicide au Royaume-Uni, aux États-Unis, en France, en Australie, en Allemagne, en Hollande, en Suède et en Suisse. La situation peut différer d'un pays à l'autre. En principe, l'euthanasie est prohibée partout sauf dans un territoire du nord de l'Australie; en Hollande, les tribunaux, toutefois, ont créé l'exception de nécessité médicale. L'aide au suicide est interdite partout sauf en Allemagne et en Suisse, à certaines conditions, et dans un ou deux États de la république voisine où persiste toutefois une incertitude.

Notre première tâche fut de rédiger un lexique, un vocabulaire. Ce n'est pas la peine de traiter de problèmes aussi difficiles si, au départ, on ne s'entend pas sur les termes et les définitions. Notre lexique rallie tous les membres du comité. Voici à titre d'exemples nos définitions des notions suivantes:

■ Aide au suicide: le fait d'aider quelqu'un à se donner volontairement la mort en lui fournissant les renseignements ou les moyens nécessaires, ou les deux.

■ Euthanasie: acte qui consiste à provoquer intentionnellement la mort d'autrui pour mettre fin à ses souffrances.

■ Soins palliatifs: soins destinés à soulager la souffrance — physique, émotionnelle, psychosociale ou spirituelle — plutôt qu'à guérir. Ils ont pour objet le confort de la personne qui souffre.

Nous n'avons pas seulement considéré l'aide au suicide et l'euthanasie. Très tôt, il nous est apparu essentiel d'étudier également les soins palliatifs, la sédation complète, le traitement destiné à soulager la souffrance, au risque d'abréger la vie, l'abstention et la cessation de traitement de survie; nous sommes unanimes sur ces cinq sujets. Pareil accord sur les recommandations pourrait nous aider à solutionner une grande partie de nos problèmes actuels. L'acharnement thérapeutique est rejeté.

Chaque acte posé dans ces domaines peut être qualifié de volontaire (effectué conformément aux vœux d'une personne capable ou selon une directive préalable valide), involontaire (effectué à l'encontre des vœux d'une personne capable ou selon une directive préalable valide) et non volontaire (effectué sans que soient connus les vœux d'une personne capable ou d'une personne incapable).

Il y a accord sur la nécessité de légiférer sur les testaments de vie. Au Canada existent deux systèmes de droit privé: le droit civil au Québec, et la *common law* dans les autres provinces. Les testaments de vie constituent une excellente initiative. Au Québec, l'article 11 du Code civil porte sur le mandat. L'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont légiféré dans ce domaine. La Colombie-Britannique a adopté une loi mais cette dernière n'a pas encore été proclamée.

Il est devenu évident que nous devons, en outre, proposer des amendements au Code criminel. Les patients et les professionnels de la santé ont besoin d'une protection juridique. Il faut poser des paramètres juridiques clairs et précis. On a référé dans notre rapport à une vingtaine d'articles du Code criminel et à une quinzaine d'articles du Code civil du Québec.

Nous sommes tous d'accord au sujet du rôle capital que jouent les procureurs de la Couronne provinciale en matière de poursuites au pénal; en droit, ces derniers jouissent d'une discrétion. Nous suggérons l'adoption par les provinces de lignes directrices à cet égard. Sur le plan de la santé, matière prioritairement provinciale,



PHOTO JACQUES GRENIER

Le sénateur Gerald-A. Beaudoin: «Très tôt, il nous est apparu essentiel d'étudier également les soins palliatifs, la sédation complète, le traitement destiné à soulager la souffrance, au risque d'abréger la vie, l'abstention et la cessation de traitement de survie.»

nous invitons les autorités provinciales à apporter des modifications à leur législation existante.

Le chapitre qui porte sur l'aide au suicide fut, sans doute, le plus difficile. Le suicide et la tentative de suicide ne font plus partie du Code criminel depuis des années. Cependant, nous voulons tous que l'acte de «conseiller» à quelqu'un de commettre un suicide demeure un crime, tel que prévu à l'alinéa 241 a) du Code criminel.

En ce qui a trait à l'alinéa 241 b) du Code criminel (l'aide au suicide proprement dite), une majorité d'entre nous (dont je fais partie) désirent que cette disposition demeure intacte pour les raisons suivantes: la préservation de la valeur fondamentale de la vie, le risque d'abus envers les plus vulnérables de la société, la pénurie possible des ressources financières et institutionnelles, la difficulté de déterminer si une demande d'aide au suicide est bel et bien volontaire.

De plus, certains membres du Comité affirment que l'autonomie de la personne ne saurait être absolue. Certaines raisons recoupent celles employées par le juge Sopinka de la Cour suprême dans l'affaire Rodriguez; d'autres innovent. Par contre, une minorité favorise une exemption selon les lignes directrices suivantes:

■ La personne doit être capable et souffrir d'une maladie irréversible provoquant des douleurs intolérables, ce que confirme un médecin.

■ La personne doit faire la demande d'aide au suicide librement et en connaissance de cause, sans y être poussée.

■ La personne doit avoir été informée de son état, du pronostic et des possibilités de recevoir des soins de confort, par exemple des soins palliatifs, et elle doit comprendre pleinement la signification de ces renseignements.

■ La personne doit avoir été informée et comprendre pleinement qu'elle a le droit de changer d'idée à tout moment à propos de son intention de se suicider.

■ Un professionnel de la santé doit s'assurer et certifier que toutes les conditions qui précèdent ont été respectées.

■ Personne ne devrait être obligé de fournir une aide au suicide. Les sauvegardes et balises suggérées par la minorité s'inspirent, en partie, de celles proposées par le juge en chef Lamer dans l'arrêt Sue Rodriguez, dans lequel il est dissident avec trois de ses collègues, et celles du juge en chef MacEachern de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

Dans le domaine de l'euthanasie, il y a unanimité pour ce qui est de la réduction de la peine dans les cas où la compassion constitue un élément essentiel du crime. Une étude des arrêts Latimer et Brush nous amène à proposer un amendement au Code criminel, soit pour prévoir un meurtre au troisième degré, soit pour créer une autre catégorie d'infraction, en pareil cas. Nous insistons, toutefois, sur un point capital: c'est le Parlement du Canada qui doit prendre l'initiative et prévoir une peine dans ce cas, les tribunaux devant être guidés par une législation précise du Parlement.

Nous sommes tous d'accord que l'euthanasie involontaire ne devrait pas être décriminalisée. Sur la question de l'euthanasie volontaire, une majorité du comité se prononce contre la législation pour, essentiellement, les mêmes motifs qui militent contre la législation de l'aide au suicide. De surcroît, la majorité estime que si l'on accepte l'aide au suicide au nom de l'égalité devant la loi, il faut également accepter l'euthanasie volontaire au

nom du même principe. Les personnes physiquement capables de se prévaloir d'une aide au suicide pourraient choisir quand et comment mourir, choix dont seraient privées les personnes qui en sont physiquement incapables. Il faut lire le rapport pour avoir une idée adéquate des arguments invoqués de part et d'autre.

Une minorité des membres du Comité est favorable à la légalisation de l'euthanasie volontaire mais avec des paramètres précis semblables à ceux prévus pour l'aide au suicide.

Dans notre rapport, nous avons pris soin de faire les distinctions appropriées entre les arrêts Nancy B. (débranchement d'appareil) et Sue Rodriguez (aide au suicide). En droit, ces deux arrêts diffèrent substantiellement. Nous avons toujours eu présente à l'esprit la Charte canadienne des droits et libertés. Cette Charte joue un rôle capital en droit constitutionnel canadien depuis 1982. La Cour suprême s'est prononcée à plus de 250 reprises sur la portée de ce texte enchâssé dans notre Constitution.

Cette Charte garantit les droits et libertés qui y sont énoncés, dit l'article 1: «Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.» Notre mandat était d'étudier l'euthanasie et l'aide au suicide et de formuler des recommandations au Sénat. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour mener à bien notre mandat. Nous avons bien pris soin d'élaborer nos raisonnements; les arguments «pour» et «contre» ont toujours été considérés et exprimés. Nous avons le plus grand respect pour les opinions des uns et des autres; nous avons écouté un grand nombre de témoins.

Il revient au gouvernement du Canada de décider si une loi doit être adoptée par le Parlement du Canada. Nous invitons les législatures provinciales, si tel est leur désir, à légiférer dans leur sphère législative respective. Nous sommes tous d'accord que les recherches doivent se poursuivre. Un débat «de société» aura probablement lieu: au Parlement, dans les médias, au sein du public. Au meilleur de notre connaissance, nous avons posé des paramètres. Puisse-t-ils être utiles!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Durtisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut; Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge LaPlante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pisonneau (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Missevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Richard Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## ACTUALITÉS

## AIDE Plutôt que onze programmes, une seule prestation pour l'aide aux enfants

SUITE DE LA PAGE 1

C'est un comité d'experts, coprésidé par l'économiste Pierre Fortin et le psychologue Camil Bouchard, qui fixera, au plus tard en février 1996, les balises d'un nouveau régime de l'aide sociale, tout en respectant les objectifs visés par la ministre.

La composition de ce comité — auquel siègeront également la sociologue Francine Séguin, le politologue Alain Noël et la psychologue Vivian Labrie —, laisse entendre que les objectifs du gouvernement dépassent simplement l'assainissement financier du régime actuel. Québec semble chercher à justifier les fondements même du système d'aide sociale auprès d'une population qui les remet de plus en plus en cause.

Sans renoncer à la mission protectrice de l'État, donc, la réforme envisagée par la ministre aurait comme principal effet d'en arriver à «un juste équilibre entre les responsabilités respectives de l'État, des individus et de la société en général, établissant ainsi une forme de contrat fondé sur la solidarité sociale».

Bien que l'on entende «tablir sur la générosité en termes de ce que l'on peut offrir» aux prestataires, cette générosité devrait être «accompagnée par une espèce d'exigence» a affirmé M. Bouchard, professeur au département de psychologie à l'Université du Québec à Montréal et président, en 1991, du Groupe du travail pour les jeunes.

D'après le professeur Bouchard, «l'apprentissage des habilités sociales, académiques, civiques et des habilités au travail se fait à travers l'action et la prise en charge par soi-même».

Mais en plus de la responsabilisation des adultes, le

gouvernement devrait faire preuve de générosité à l'égard des 250 000 enfants qui vivent sous leur responsabilité. Les recherches dans le domaine des «relations intrafamiliales» démontrent clairement, a poursuivi M. Bouchard, que «plus les mamans et les papas demeurent longtemps dans un régime d'aide sociale, et plus les enfants demeurent longtemps dans une situation de pauvreté, pire devient le diagnostic en terme de leur capacité de devenir éventuellement des citoyens qui ont du succès».

D'où l'idée de réunir dans une seule prestation mensuelle l'ensemble des allocations et des abattements fiscaux accordés aux parents. Selon la ministre, il en existe onze actuellement, tels que l'aide à la garde des enfants et les allocations familiales, ce qui contribue à l'inefficacité et à la complexité administrative du système. Une prestation unifiée, accordée à tout parent ayant la charge d'enfants et indépendamment de son statut économique (salarié ou assisté sociaux) aidera également à faire dissiper la perception chez le public que les prestataires de l'aide sociale bénéficient d'avantages plus importants que les travailleurs.

L'élimination de cette perception — fautive, de dire la ministre — servira également à démontrer qu'il demeure plus payant de travailler, même au salaire minimum, que de vivre de l'aide sociale. C'est ainsi que le renforcement de l'incitatif au travail des assistés sociaux et des salariés à faible revenu constitue également la pierre d'assise de la réforme qu'envisage Mme Blackburn.

A cet effet, le coprésident du comité qui pilotera la réforme, Pierre Fortin, entend revisiter le livre blanc sur la fiscalité déposé par le premier gouvernement péquiste en 1985 et qui s'est penché sur le «désincitatif» au travail créé en réduisant de façon proportionnelle les presta-

tions des assistés sociaux qui effectuent quelques travaux rémunérés. «Il faut confronter directement ce problème-là, éviter, par exemple, que les gens qui passent de l'aide sociale au travail se fassent enlever, en pratique, de 75 cents à un dollar pour chaque dollar supplémentaire de revenu qu'ils font» a souligné l'économiste de l'UQAM.

Pour sa part, la ministre Blackburn s'est montrée très sévère à l'endroit des entreprises et des autres organismes qui se servent des programmes d'employabilité de son ministère pour s'assurer d'une main-d'œuvre soit à bon marché, dans le cas des subventions accordées pour la prise en charge des assistés sociaux, soit entièrement aux frais de l'État, dans le cas des stages en milieu de travail. Selon la réforme proposée par la ministre, les critères d'admissibilité seront resserrés pour les entreprises et ces «partenaires» auront une obligation de «rétention en emploi» des assistés sociaux pris en charge.

«Est-ce normal qu'une municipalité vienne chercher un programme EXTRA (Expérience de travail) deux, trois ou quatre fois pendant les dix dernières années? Je connais une municipalité qui l'a fait en allant chercher le même [assisté social]. Non seulement on ne crée pas d'emploi là, mais on empêche la création d'emploi» a déclaré la ministre.

Cette dernière répond également à une autre carence du système actuel en mettant sur pied un comité interministériel, sous son égide, pour coordonner l'ensemble des mesures visant l'intégration sociale et économique des assistés sociaux. Siègeront à ce comité des représentants des ministères de l'Éducation, de l'Emploi, des Finances et de la Santé, ainsi que du Conseil du Trésor.

Étant donné qu'une partie importante des jeunes prestataires de l'aide sociale sont des décrocheurs scolaires

récents, «on ne peut pas continuer à travailler en vase clos. C'est la différence fondamentale entre notre approche et celle du précédent gouvernement» a affirmé Mme Blackburn.

Autres aspects de la réforme, et dont *Le Devoir* a déjà fait état: la régionalisation de la gestion des budgets alloués aux mesures d'employabilité et une simplification de l'administration du système, qui compte 130 barèmes différents selon le statut de prestataire.

L'initiative annoncée hier s'ajoute aux gestes déjà effectués par la ministre pour remédier aux carences du système actuel: augmentation du salaire minimum, jumelage des fichiers de l'aide sociale et des centres de détention pour identifier des détenus qui continuent de toucher des prestations de l'aide sociale, l'application des normes minimales de travail aux programmes d'employabilité auxquels participent les prestataires, etc.

Mais, d'après la ministre, la loi actuelle ne lui permet d'effectuer que des changements à la marge, modifications qui ne suffisent guère, compte tenu de l'ampleur du problème qui fait en sorte que plus d'un Québécois sur dix dépend de l'aide sociale. «Il y a urgence parce qu'au fur et à mesure qu'Ottawa diminue l'accès à l'assurance-chômage, ça a pour effet direct de faire basculer des personnes à la sécurité du revenu.»

Le comité d'experts a annoncé hier qu'il soumettra son rapport à la ministre en février prochain. S'ensuivront des consultations publiques et le dépôt d'un projet de loi à l'automne de 1996.

A ceux qui y voient une intention de reporter à l'après-référendum le règlement de ce dossier épineux, la ministre réplique qu'il s'agit d'une échéance passablement serrée. «Dix-huit mois pour faire une telle réforme, c'est peu parce que c'est majeur.»

## GARON

SUITE DE LA PAGE 1

Rappelons que le déménagement de l'INRS dans le parc technologique à Québec, voulu et souhaité par l'UQ, avait été approuvé (à tout le moins la première phase d'une construction de 40 millions \$) en juin 1994 par le précédent Conseil des ministres.

Selon M. Bégin, il est également faux de prétendre que la localisation de l'INRS dans le parc technologique de Québec est idéale à cause de la synergie avec les chercheurs qui s'y trouvent. «Quand on analyse les échanges entre l'INRS et les entreprises du parc, on réalise qu'à peine 1 % des contrats de l'INRS sont passés avec ces entreprises», dit-il.

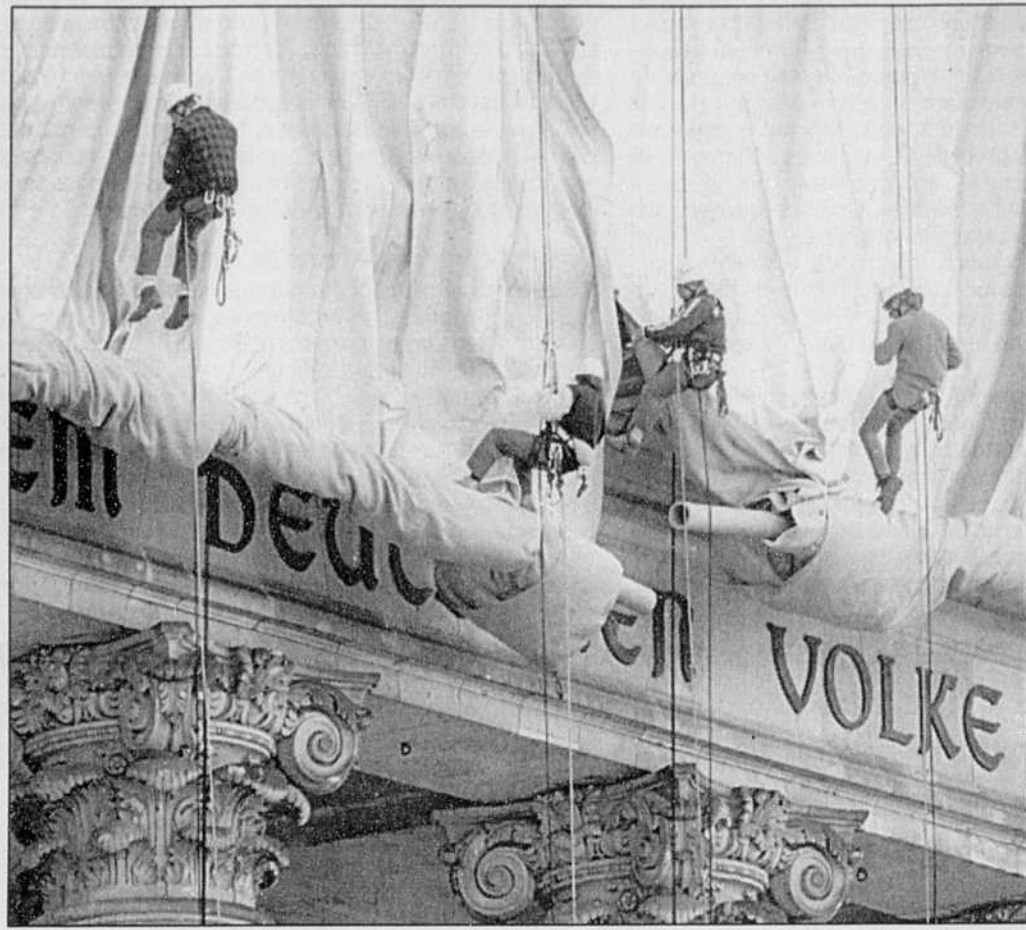
Cet argument est vivement débattu par Guy Reeves, le directeur des relations publiques de l'UQ, et porte-parole du président Claude Hamel, qui a déclaré hier au *Devoir* «qu'on peut toujours envisager d'autres sites, mais c'est le parc technologique qui se prête le mieux, parce que tous nos partenaires y sont. Les échanges, ce ne sont pas seulement des contrats, ce sont les contacts entre les chercheurs, la synergie qui est créée».

Pour M. Reeves, les faits relatés hier par *Le Devoir* «sont véridiques». Il a ajouté que «lorsque le président de l'Université du Québec a rencontré M. Garon ces derniers mois, il a plusieurs fois essayé de le convaincre que la place de l'INRS était dans le parc technologique tel que prévu».

«Il y a urgence à procéder, soutient-il: les chercheurs sont éparpillés partout, ils manquent de place pour travailler.» Simon Bégin mentionne de son côté qu'un nouveau plan triennal d'immobilisations pour l'ensemble des universités devrait être présenté bientôt à la collectivité universitaire.

Signalons enfin que les états généraux sur l'éducation se transportent aujourd'hui à Lévis même, mais il n'est pas question que M. Garon y soit. Concernant la création d'une éventuelle université à Lévis, on fait savoir que c'est une proposition qui devra maintenant être portée par les intervenants régionaux plutôt que par le ministre-député.

## «Au peuple allemand»



DES OUVRIERS recouvraient l'entrée principale du Reichstag de toiles de polythène, hier à Berlin. L'artiste d'origine bulgare Christo et son épouse Jeanne-Claude espèrent terminer «l'emballage» du parlement allemand d'ici la fin de la semaine. Le Reichstag, incendié en 1933, sera entièrement rénové.

PHOTO AP

## OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

essayé de prouver suffisamment que le système fédéral marche bien et qu'il est favorable au Québec. Je pense que c'est un des problèmes. Et à l'avenir, il faut qu'il n'ait pas peur d'affirmer leur point de vue et d'apporter les faits nécessaires, (...) qu'ils aient le courage de se lever et de dire que le fédéralisme a bien marché», a déclaré M. Massé lors d'un point de presse.

Et comme l'argent est le nerf de la guerre, l'offensive référendaire obligera à aller piger dans les coffres, malgré (ou conformément à) la promesse faite par Ottawa de respecter l'esprit et la lettre de la loi québécoise sur les consultations populaires «comme en 1980».

Pris à partie aux Communes par le Bloc québécois, dont le député Michel Gauthier a soupçonné Ottawa d'injecter «des dizaines de millions \$» dans la promotion de l'unité canadienne, M. Massé a convenu que le budget de 2,5 millions \$ initialement accordé à l'Opération Unité — un organisme spécial mis sur pied par le Conseil privé — serait probablement haussé. «Le Parti québécois est une menace à l'unité du pays, et il faut dépenser de l'argent pour comprendre en quoi elle consiste et lui répliquer», a-t-il dit.

Mais si des sommes supplémentaires sont consacrées à l'exercice, le fédéral en impute la faute au gouvernement du Québec. «Le grand frère du Bloc québécois a décidé de retarder le référendum et il se peut fort bien que ça nous coûte plus cher. On ne connaît pas le montant exact qu'une fois que la date du référendum sera claire», a ajouté M. Massé.

En Chambre, le Bloc a évoqué les récentes campagnes publicitaires sur la citoyenneté et le 30e anniversaire du drapeau canadien, une déclaration du sous-ministre des Affaires intergouvernementales indiquant que 17 % des effectifs du Conseil privé sont consacrés à la question de l'unité, et une lettre adressée il y a quatre mois par Ottawa aux gens d'affaires les incitant à appuyer financièrement les efforts fédéraux et à faire aussi souvent que possible la promotion du fédéralisme.

## La CSN attaque Bégin

PRESSE CANADIENNE

Québec — Après la restructuration des services de santé, c'est le projet de loi sur la réforme de l'aide juridique qui est le plus attaqué. La dernière charge est venue de la CSN qui exhorte le ministre de la Justice Paul Bégin à reporter à son adoption. «Nous croyons fermement que la célérité avec laquelle le ministre veut imposer sa réforme n'a pas sa raison d'être. Plusieurs intervenants dans le dossier ont déjà proposé des alternatives. Il faut sérieusement se questionner sur l'économie réelle pour l'État québécois si la justice de-

viens, dans leurs activités quotidiennes et à l'occasion de projets spéciaux.

La lettre invite notamment les entreprises à dresser des listes de porte-parole pro-fédéralisme possibles et à les remettre au Conseil privé ou au Conseil pour l'unité canadienne (CUC). Elle souligne qu'un défaut de participation au débat de la part de la communauté d'affaires «pourrait amener la population à croire que la séparation n'entraînerait aucun problème».

Pour l'opposition, ces faits, ajoutés au financement public du CUC — qui jouit par ailleurs du statut d'organisme de charité —, démontrent qu'Ottawa contourne la loi référendaire et utilise illégalement les deniers de l'État pour servir sa cause.

Mais M. Massé a rétorqué que les souverainistes, qui placent des annonces publicitaires dans le métro de Montréal et ont organisé à grands frais les opérations de «propagande» qu'étaient les commissions régionales sur l'avenir du Québec, étaient bien «effrontés» d'aborder ce dossier.

«Lorsque le grand frère de l'opposition finance le Conseil de la souveraineté du Québec — parrain de la campagne de publicité — à même mes taxes et à même les taxes [des Québécois], il est clair qu'il utilise l'argent des contribuables pour vendre sa salade», a dit le ministre.

M. Massé a également accusé Québec de se livrer à de la «publicité mensongère» dans un récent document du Conseil exécutif qui soutient que la province a perdu des milliards \$ en paiements de péréquation depuis une douzaine d'années.

Il faut donc, a-t-il conclu, que les forces fédérales se regroupent et reprennent l'avant-scène occupée par les souverainistes. Car, admet M. Massé, on a pu observer un certain laisser-aller.

«Tout le monde tient pour acquis que le système présent est bon parce qu'il a donné de bons résultats jusqu'ici. Tout le monde parle du meilleur niveau de vie au monde, et d'habitude on ne défend pas un système qui marche bien. Mais il va falloir le défendre parce que les souverainistes donnent une vision de la situation qui ne correspond pas à la vérité.»

## CASQUES

## «Mission S.O.S. Arménie» le premier maillon d'une chaîne d'entraide

SUITE DE LA PAGE 1

D'autres, moins consciencieux, vendraient des chefs-d'œuvre sous le manteau, histoire de compenser pour leurs salaires de deux ou trois dollars par mois. Dans ce pays aux villes mortes, aux citoyens exsangues, les musées sont à l'agonie.

«Il n'y a plus de système d'éclairage, plus de système d'alarme, souvent il n'y a même plus de toit: ces musées sont dans un état lamentable, ça ne se décrit pas», résume Philippe Dubé, professeur de muséologie à l'Université Laval. «On dirait que le tremblement de terre a eu lieu hier.»

L'idée de «Mission S.O.S. Arménie» est venue au professeur il y a dix-huit mois, pendant un vol Paris-Montréal. M. Dubé voisinait avec les membres de la famille Djianian, des Québécois d'origine arménienne. En conversant avec eux, il a pris conscience de l'urgence d'intervenir pour protéger le patrimoine exceptionnel de ce petit pays qui a révolutionné la métallurgie dans l'Antiquité et qui fut le premier à embrasser officiellement le christianisme, en 301, avec la conversion du roi Tridate III. «Il y a une épaisseur historique millénaire qu'on ne peut pas négliger», dit Philippe Dubé. «J'ai pensé que je pouvais faire quelque chose, dans la mesure de mes moyens.»

Le projet de mission de reconnaissance a été monté en quelques mois. M. Avo Djianian a rassemblé environ 15 000 \$ (sur un budget de 30 000 \$) dans la communauté arménienne du Canada, qui compte environ 72 000 membres, dont la moitié est installée au Québec. La direction de l'équipe a été confiée au géographe Henri Dorion, qui est aussi juriste, muséologue et soviétologue. Outre M. Dubé, le groupe de bénévoles comprenait l'historien de l'art David Karel, le spécialiste de la métallurgie Fathi Nabashi et François Tremblay, du Musée de la Civilisation de Québec.

En six jours, en mai dernier, ils ont visité 28 musées nationaux, chacun des experts y allant selon son champ de spécialité. Les 45 autres établissements doivent remplir un questionnaire d'ici septembre prochain. «On ne peut même pas savoir si des objets ont disparu», dit Philippe Dubé qui s'est lui-même concentré sur les musées d'histoire. «Les archives ont été détruites ou on ne nous les a pas montrées.» Le demi-million d'objets du Musée d'histoire nationale ne sont même pas numérotés. Dans le «placard» d'un autre musée — «on ne peut pas parler d'une réserve», dit le professeur —, M. Dubé a «bousculé» six toiles de Hubert Robert, le peintre «ruiniste», qui fut le premier conservateur du Louvre. «Ça donne un choc pour un muséologue: pas une, mais six œuvres, et dans un état disons fragile. C'est inquiétant, très inquiétant, et pas seulement pour l'Arménie.»

Le rapport de la mission a été présenté aux bureaux parisiens de l'UNES-

CO, l'agence culturelle de l'ONU, le 22 mai dernier. Les experts québécois recommandent d'établir un «pont de coopération» entre l'Université Laval et l'Université d'Erevan, la capitale arménienne. Le tablier, qui serait financé par l'UNESCO, servirait essentiellement à faire transiter de l'expertise. «On n'est pas des pères Noël, mais on peut partager des savoir-faire», dit le professeur Dubé. Une seconde mission de l'Université Laval retournera en Arménie dès septembre prochain.

Les experts québécois veulent aussi organiser une exposition internationale sur le patrimoine menacé de ce pays. Elle serait présentée au Musée de la Civilisation de Québec, probablement en 2001, pour célébrer le 1700e anniversaire du premier État chrétien. Cette exposition rassemblerait les trésors des musées agonisants, qui pourraient même ensuite être protégés ici ou ailleurs dans le monde, le temps nécessaire, comme l'ont été les «trésors de Pologne», au Québec, pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Surtout, M. Dubé fait de «Mission S.O.S. Arménie» le premier maillon d'une longue chaîne d'entraide, le premier test de l'association Musées sans frontières, qu'il rêve de fonder depuis quelques années. «On ne peut pas attirer l'attention internationale sur ce seul cas, dit-il. Il faut partir de là et se donner des moyens d'intervenir partout où il y a urgence.» Il cite lui-même l'exemple de Médecins sans frontières, qui envoie des professionnels de la santé dans le tiers monde depuis le début des années soixante-dix. «Je ne suis pas médecin, mais comme d'autres, j'ai des compétences pour prêter main-forte au patrimoine menacé.»

La proposition de créer ce nouveau MSF sera défendue par le professeur Dubé au début du mois de juillet, en Norvège, pendant la conférence de l'ICOM, l'association internationale des musées. Des plans semblables ont germé ailleurs dans le monde depuis quelques temps. L'UNESCO est en train de mettre sur pied une équipe d'environ 2000 «Casques bleus du patrimoine» — on parle de «Boucliers bleus» — susceptibles d'être dépêchés sur des sites culturels menacés par des catastrophes. Patrimoine sans frontières, une association privée, créée à Paris en 1992, mène déjà des opérations de sauvetage de sites endommagés et parfois condamnés par les guerres, notamment à Beyrouth et Sarajevo, en Albanie et en Afghanistan.

Le professeur Dubé connaît bien le travail de cet organisme, dont il serait le seul membre officiel en Amérique du Nord. Sa propre association se concentrerait évidemment sur l'aide aux musées, aux collections et même aux muséologues. «Au Rwanda, on est sans nouvelles du personnel des musées, dit-il en conclusion. Il y a du pain sur la planche avec tout ce qu'on voit chaque jour à la télé.»

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559